

# Assemblée Générale Mixte 2018

Paris

17 juillet 2018

**ALSTOM**  
*Designing fluidity\**



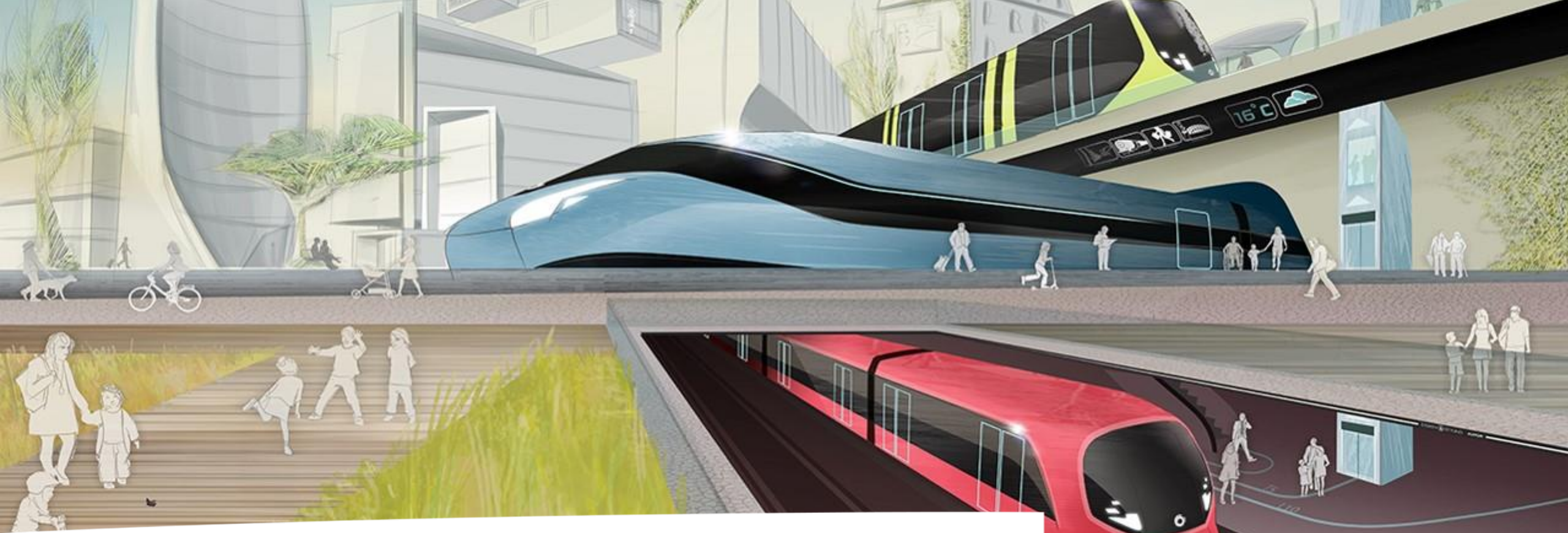
MERCI D'ÉTEINDRE  
VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE

- Si vous souhaitez poser des questions par écrit, nous vous invitons à utiliser les fiches que vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise à l'accueil.
- Une fiche = une question.
- Des hôtesseS passeront parmi vous pour récupérer les fiches. Merci de leur faire signe.



## Introduction

**Henri POUPART-LAFARGE** – Président-Directeur Général



## Ouverture

Pierrick LE GOFF – Directeur Juridique

# RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

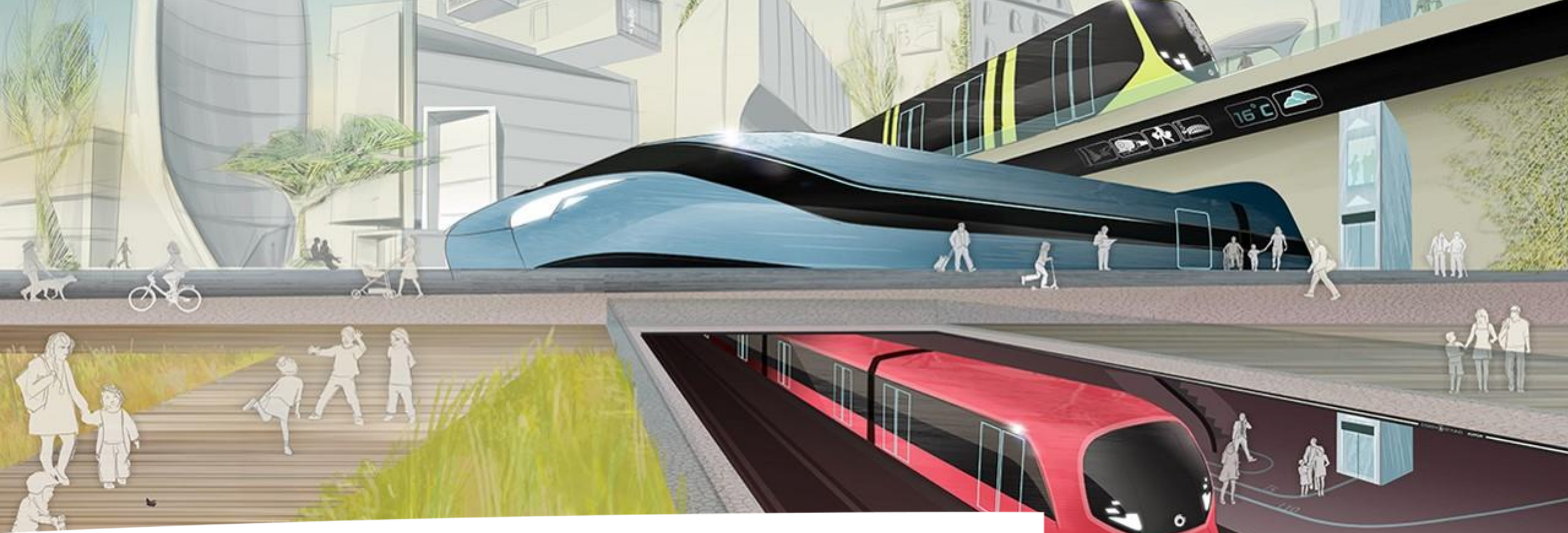
1. Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts
  2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

## ORDRE DU JOUR

- Avis de convocation,  
pages 3 et 4

## RÉSOLUTIONS

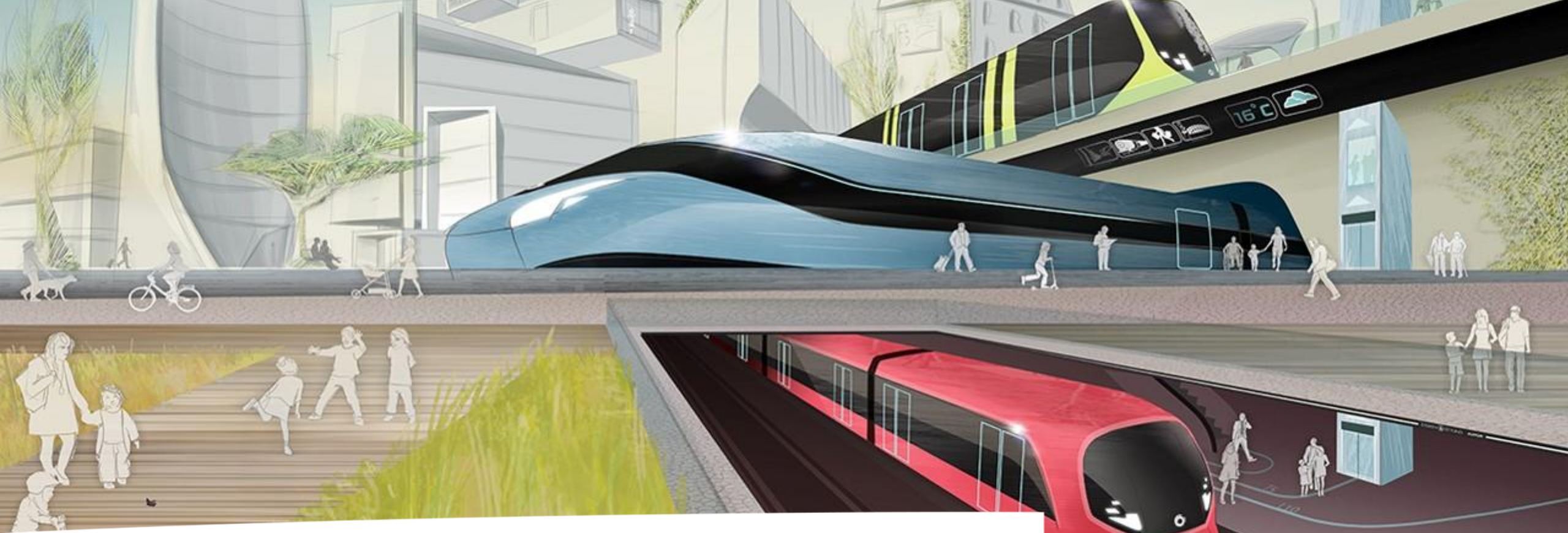
- Avis de convocation,  
pages 60 à 104



## L'année en images

Henri **POUPART-LAFARGE** – Président-Directeur Général



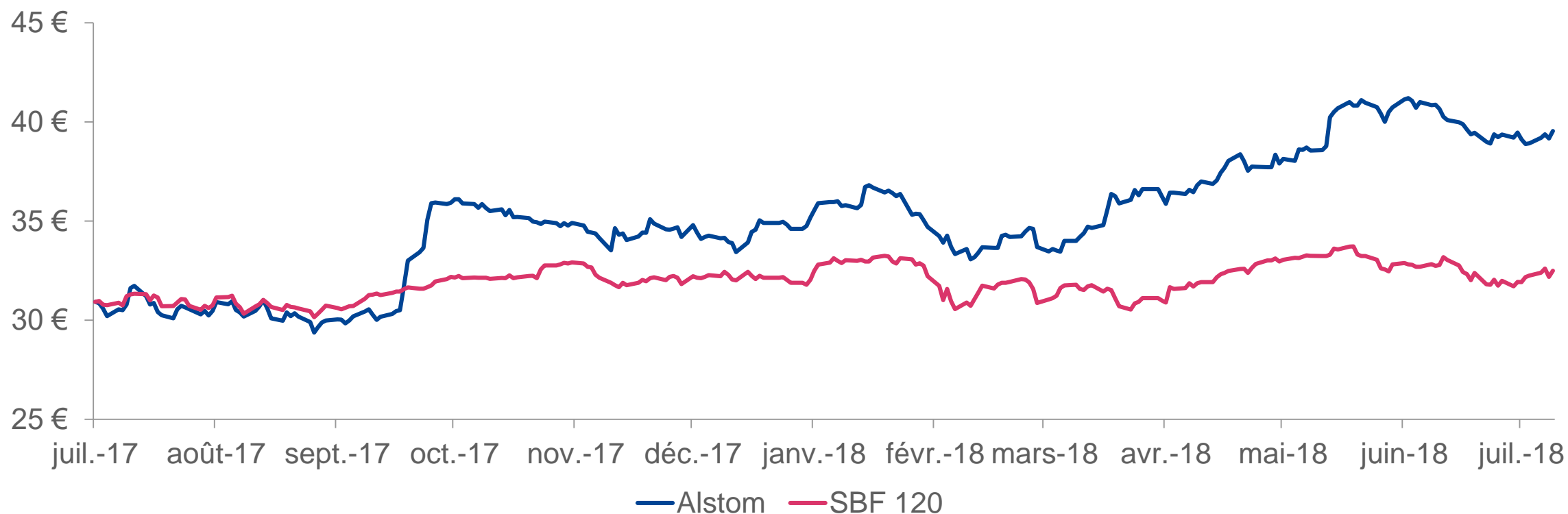


## Succès de la stratégie 2020

Henri **POUPART-LAFARGE** – Président-Directeur Général

# Performance boursière depuis un an

+ 28 % depuis un an (SBF 120 + 5 %)



Cours de clôture : 12 juillet 2018

Proposition de distribution d'un dividende à 0,35 euro par action, en progression de 40 %

# La stratégie d'Alstom pour 2020

## NOS VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE, CONFIANCE & SENS DE L'ACTION  
ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

## NOTRE STRATÉGIE

- 1 UNE ORGANISATION ORIENTÉE CLIENT
- 2 UNE GAMME COMPLÈTE DE SOLUTIONS
- 3 L'INNOVATION CRÉATRICE DE VALEUR
- 4 L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET ENVIRONNEMENTALE
- 5 UNE CULTURE FONDÉE SUR LA DIVERSITÉ ET L'ENTREPRENEURIAT

## NOTRE POSITIONNEMENT DE MARQUE

CONCEVOIR LA FLUIDITÉ

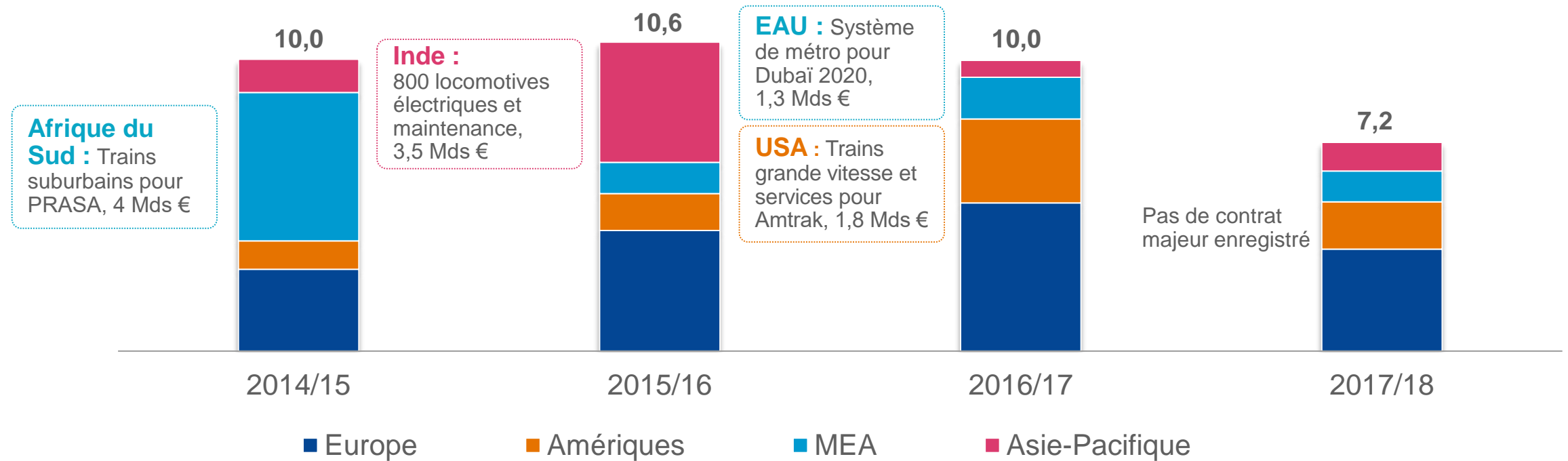
CROISSANCE  
ORGANIQUE  
STIMULÉE  
PAR DES  
**ACQUISITIONS  
SÉLECTIVES**

**NOTRE  
VISION**  
PARTENAIRE  
PRIVILÉGIÉ  
DES SOLUTIONS  
DE TRANSPORT

# Une organisation orientée client

## Évolution des commandes

### Commandes (en milliards d'euros)

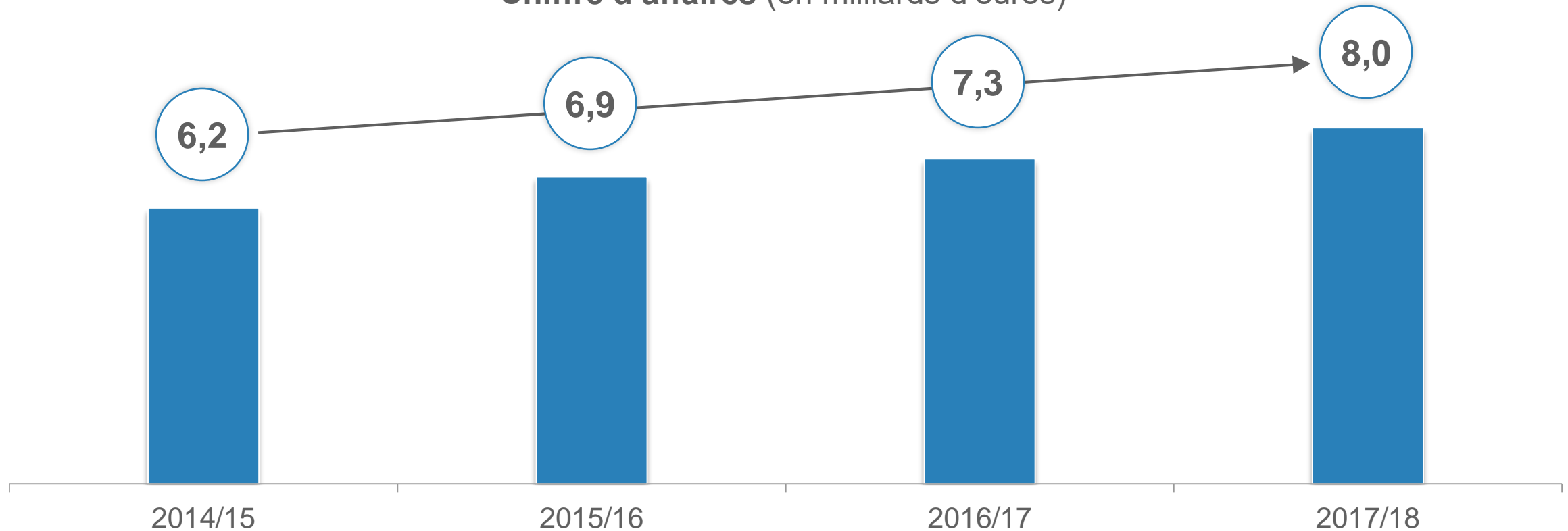


Un carnet de commandes solide offrant une visibilité importante

# Une organisation orientée client

## Évolution du chiffre d'affaires

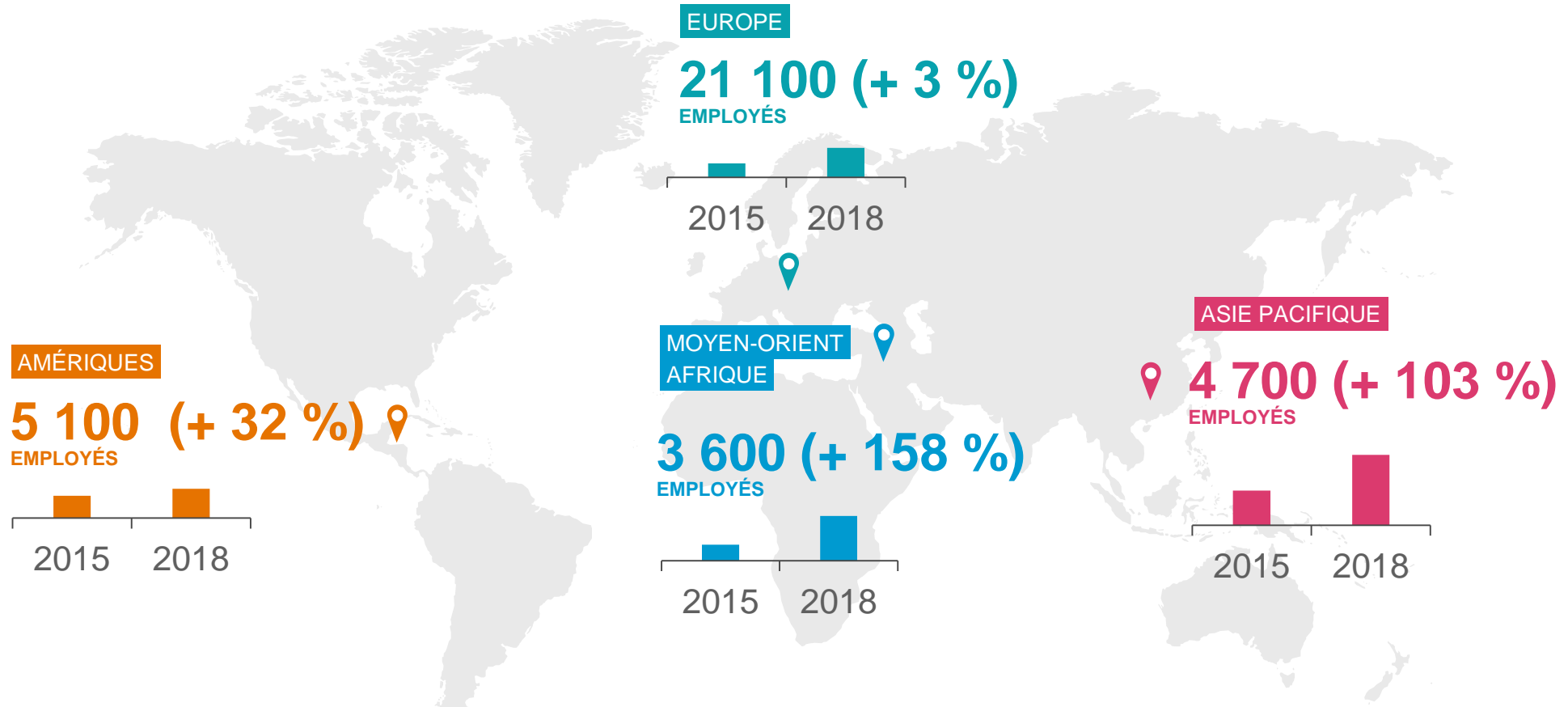
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)



+ 30 % du chiffre d'affaires sur 4 ans

# Une organisation orientée client

34 500 employés à fin mars 2018



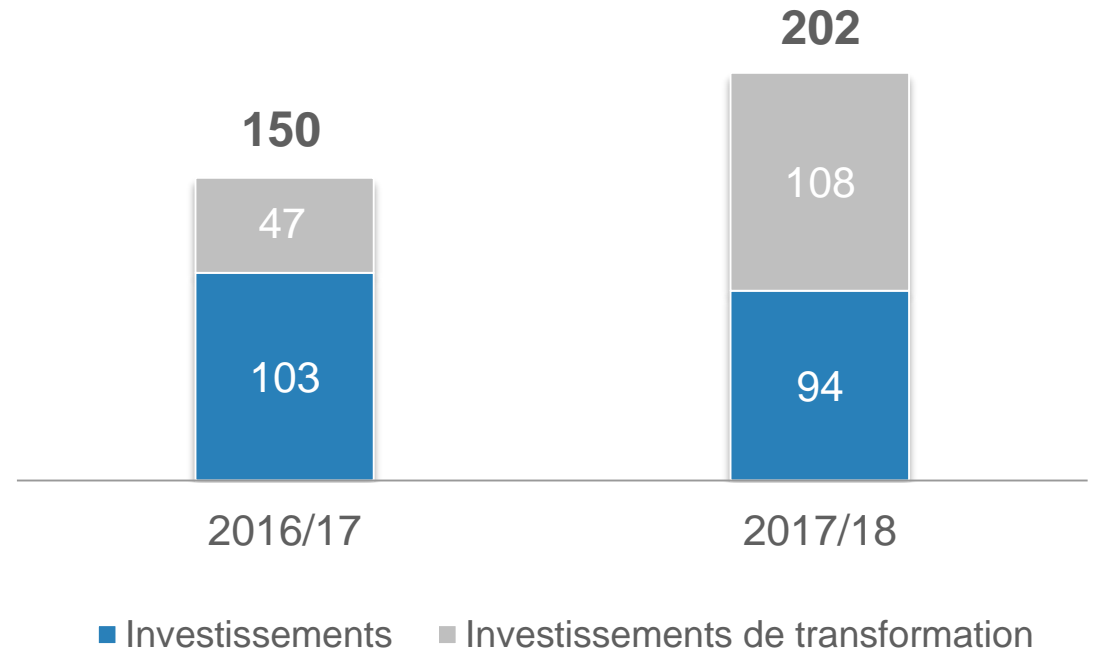
Une présence mondiale en expansion pour répondre aux besoins d'un marché qui se mondialise (+ 23 % depuis 2015)

# Une organisation orientée client

## Investissements



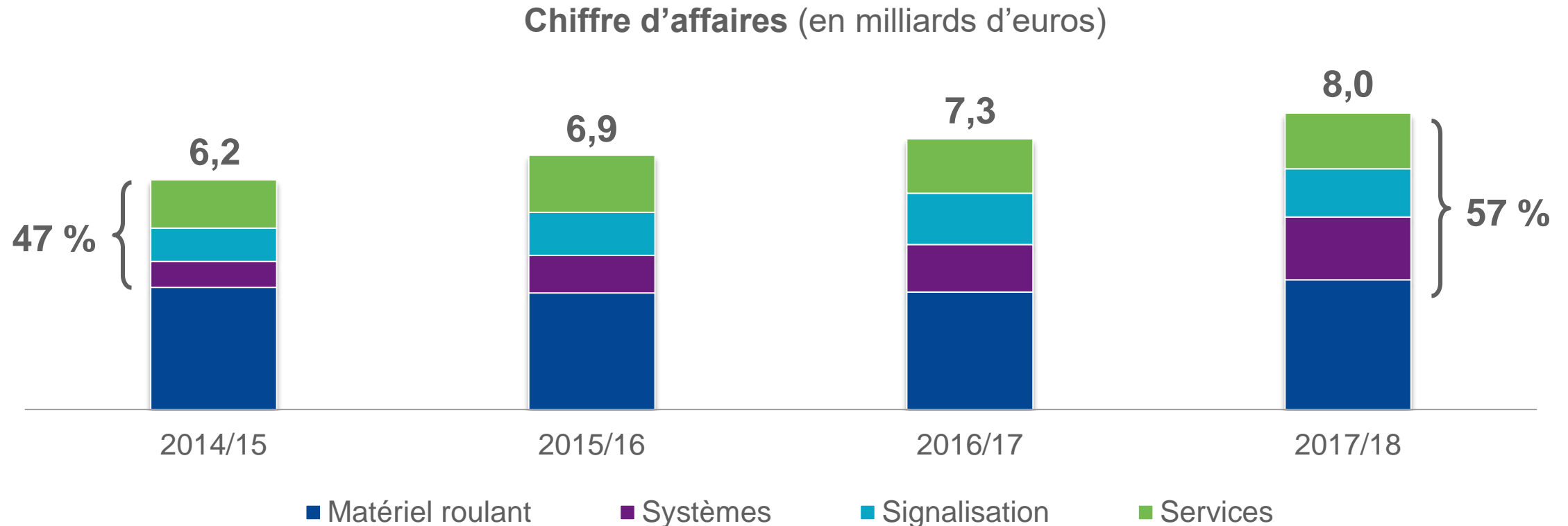
### Investissements (en millions d'euros)



De nouveaux sites pour répondre à la demande croissante de présence locale par les clients  
159 M€ d'investissements de transformation dépensés sur une enveloppe de 300 M€

# Une gamme complète de solutions

Chiffre d'affaires par segment de marché

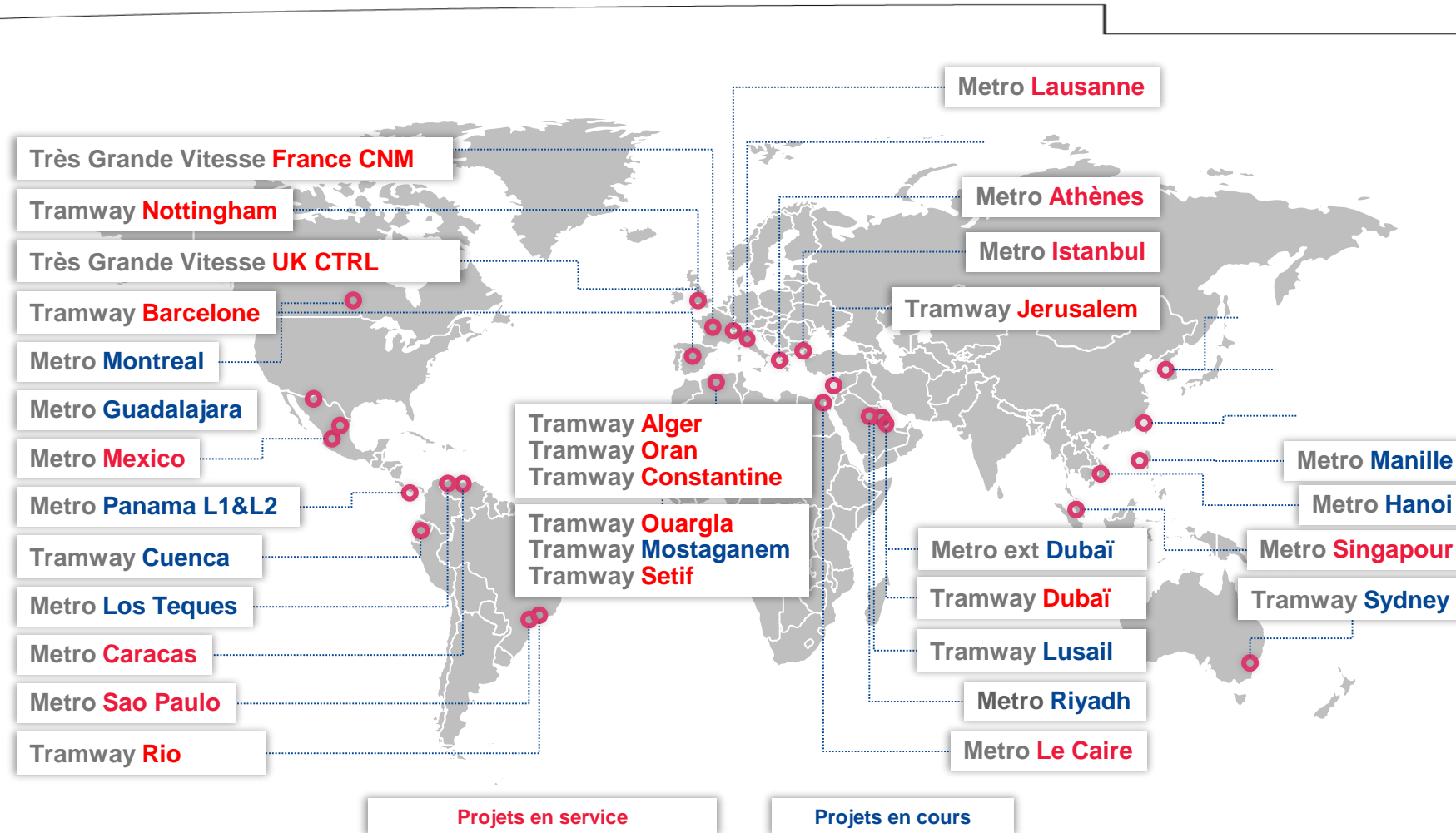


57 % du chiffre d'affaires dans le domaine de la signalisation, des systèmes et des services (objectif 2020 quasi atteint)



# Une gamme complète de solutions

## Zoom sur les systèmes



Alstom n°1 mondial des systèmes urbains

# L'innovation créatrice de valeur

## Recherche et Développement

Montant de R&D (en millions d'euros)



Des investissements R&D soutenus

# L'innovation créatrice de valeur

## Principaux programmes en matériel roulant



### MATÉRIEL ROULANT



Tramways : Citadis X05



Métros : Metropolis



Grande vitesse : Avelia



Trains régionaux : Coradia Stream



Locomotives : Prima

Renouvellement de toutes nos gammes de matériel roulant

# L'innovation créatrice de valeur

## Principaux programmes en services et systèmes



### SERVICES



- **Succès commercial pour Healthhub,** système de maintenance prédictive



### SYSTEMES

#### ■ **Nouvelles solutions de mobilité :**

- Test réussi d'un tramway autonome en dépôt
- Investissement dans les systèmes de navettes autonomes (Easymile)



#### ■ **APPITRACK :** totalement opérationnel à Riyadh

- **SRS pour tramway :** mise en service à Nice
- Partenariat avec Volvo pour un **système de route électrique** utilisant l'**APS**



Faire de la mobilité de demain une réalité aujourd'hui

# L'innovation créatrice de valeur

## Lancements majeurs récents

- **Coradia iLint** : premier succès commercial en Allemagne, entrée en service passagers prévue en 2018
- **GreenTec Award de la Mobilité 2018**
- **Autorisation de l'Autorité ferroviaire allemande** reçue le 11 juillet 2018



- **Aptis** : actuellement en test à travers l'Europe
- **Label innovation** reçu au salon Busworld



# L'innovation créatrice de valeur

## Investir dans la mobilité intelligente

- **Optimet Urban map**, une carte de métro intelligente donnant des informations en temps réel aux voyageurs



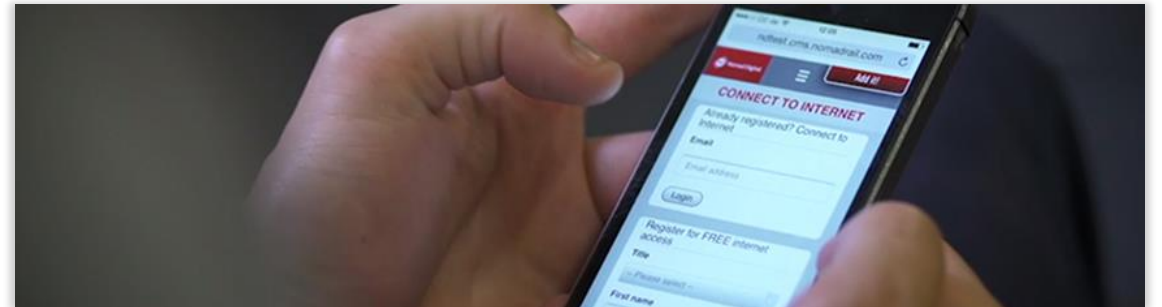
- **Optimet real-time train occupancy**, aide visuelle pour aider les passagers à choisir leur position sur les quais



- **Mastria**, la première solution de supervision multimodale



- **Nomad Digital et 21net**, acquisition des leaders mondiaux de la connectivité embarquée

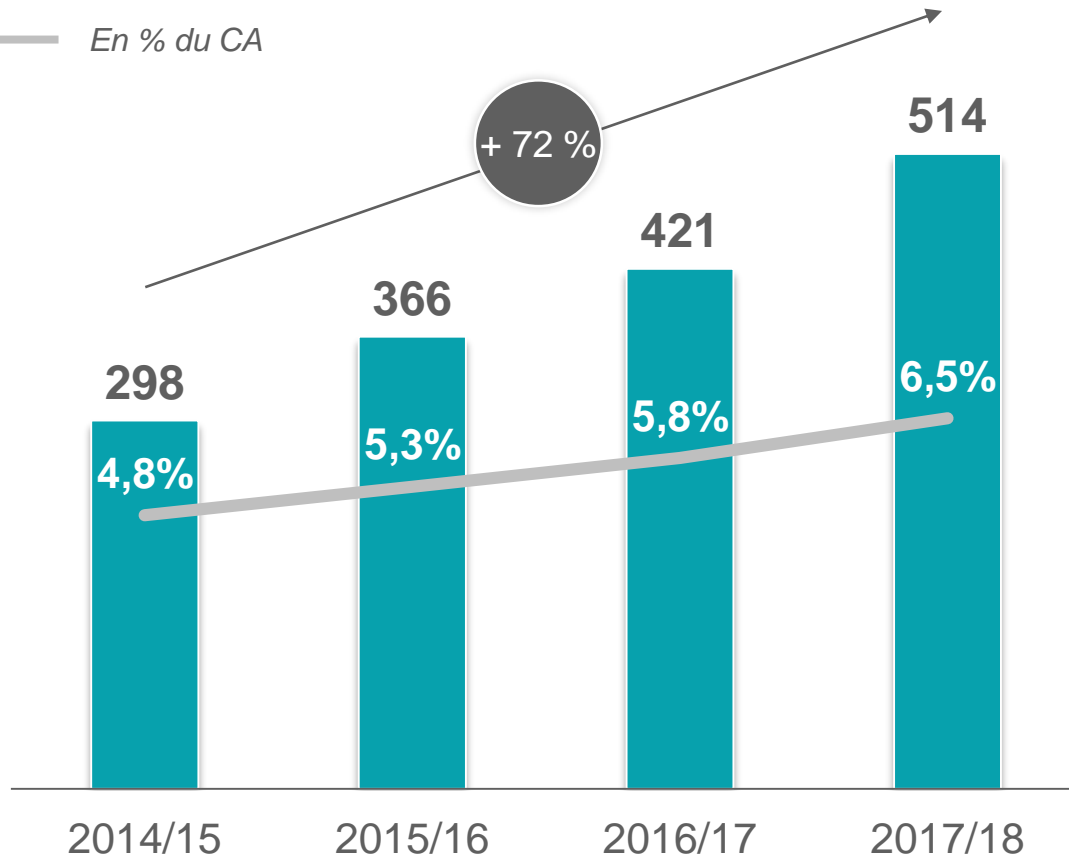


# L'excellence opérationnelle

Une performance opérationnelle soutenue

## Résultat d'exploitation ajusté (en millions d'euros)

— En % du CA



- Augmentation des volumes
- Amélioration du mix produit
- Actions en cours pour l'excellence opérationnelle

● % variation publiée

# L'excellence opérationnelle

*Une exécution des projets toujours solide*

- **Projet de locomotives électriques, Inde**
- **Projet Amtrak, USA**
- **Projet PRASA, Afrique du Sud**





# L'excellence environnementale

Préparer le futur de la mobilité



## ■ One Planet Summit



## ■ Conseil de l'hydrogène à la COP23



Un engagement public en faveur de la mobilité durable

# Responsabilité d'entreprise et éthique

- Première certification AFAQ ISO 37001 délivrée par l'AFNOR pour le système de management anti-corruption
- Alstom membre des indices Dow Jones Sustainability Monde et Europe pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive et désormais dans le top 5 % des entreprises évaluées
- Alstom a obtenu un « B » au questionnaire du CDP sur le changement climatique



MEMBER OF  
**Dow Jones  
Sustainability Indices**  
In Collaboration with RobecoSAM



Une forte reconnaissance externe de la responsabilité et des pratiques éthiques d'Alstom

# Une culture fondée sur la diversité et l'entrepreneuriat



- **34 500 collaborateurs dans le monde**
- **Diversité** visée en termes de genre, génération, origines sociales et culturelles : **25 %** de femmes occupant des postes de management et qualifiés d'ici 2020. Nous sommes à **20 %** en 2017/18.

# Perspectives

- À périmètre et taux de change constants. En accord avec la norme IFRS 15.

## ANNÉE FISCALE 2018/19

- Un chiffre d'affaires attendu à environ 8 Mds €
- La marge d'exploitation ajustée devrait atteindre jusqu'à 7 %

## À MOYEN TERME

- Surperformance de la croissance du marché
- Amélioration graduelle de la profitabilité
- Amélioration de la génération de cash, avec une volatilité possible sur de courtes périodes

# Le Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée Générale<sup>1</sup>

*Un Conseil diversifié et actif*



## ■ 14 administrateurs

- Indépendance : 64 % (9 administrateurs indépendants dont 2 nouveaux indépendants)
- Parité
- 5 nationalités étrangères
- Administrateur référent indépendant

## ■ Activité du Conseil d'administration en 2017/18

- 8 réunions
- Taux de présence : 97 %
- Comité ad hoc pour étudier le rapprochement avec les activités mobilité de Siemens :
  - Membres du Comité d'audit et Yann DELABRIERE
  - 4 réunions / Taux de présence : 95 %

**Note:** 1 Sous condition suspensive du vote de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2018 des résolutions concernées

# Comités du Conseil d'administration

## 3 Comités spécialisés présidés par des administrateurs indépendants

### Comité d'audit

**Géraldine PICAUD**  
Sylvie RUCAR  
Philippe MARIEN  
(représentant de Bouygues SA)

Indépendance : 67 %  
5 réunions  
Présence : 93 %

### Comité de nominations et de rémunération

**Yann DELABRIERE**  
(Administrateur référent indépendant)  
Candace BEINECKE  
Sylvie RUCAR  
Gérard HAUSER  
Klaus MANGOLD

Indépendance : 60 %  
5 réunions  
Présence : 96 %

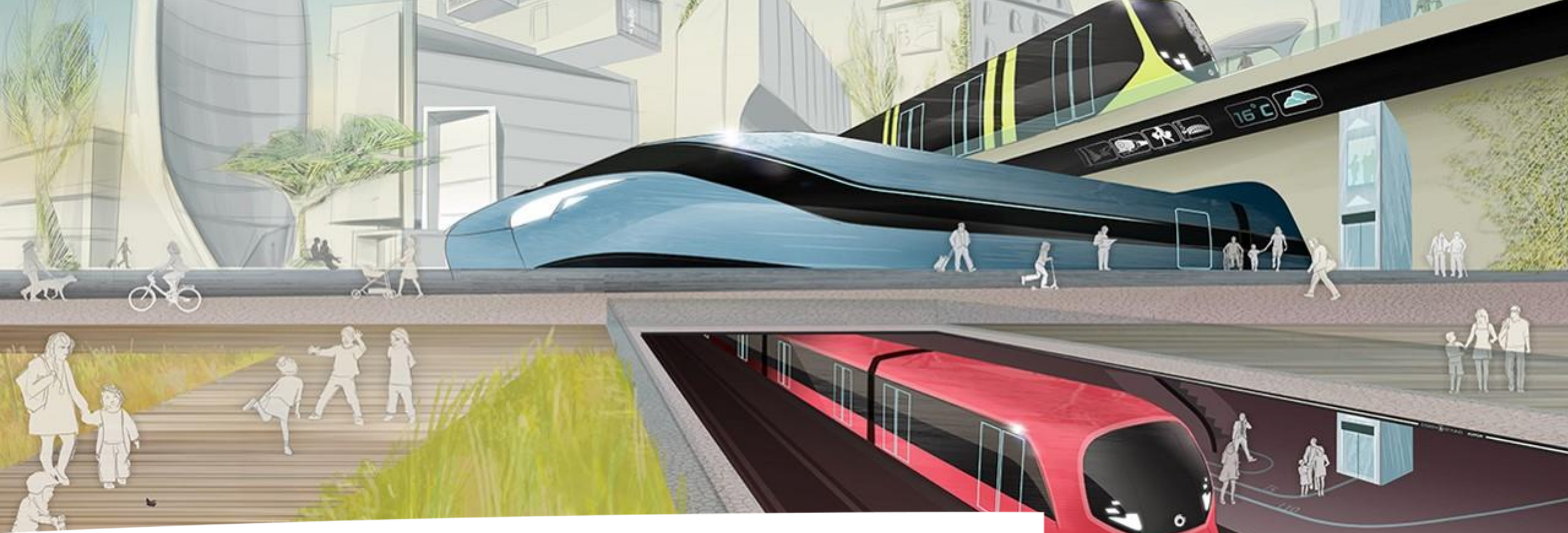
### Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable

**Sylvie KANDE DE BEAUPUY**  
Bi Yong CHUNGUNCO  
Gérard HAUSER

Indépendance : 67 %  
3 réunions  
Présence : 100 %

### Mandats

- **Renouvellement du mandat de M. Olivier BOUYGUES**
- **Renouvellement du mandat de BOUYGUES SA** – Représentant : M. Philippe MARIEN (membre du Comité d'audit)
- **Renouvellement du mandat de Mme Bi Yong CHUNGUNCO** (indépendante ; membre du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable)
- **Nomination de M. Baudouin PROT** (indépendant)
- **Nomination de Mme Clotilde DELBOS** (indépendante)



## Résultats financiers 2017/18

Laurent MARTINEZ – Directeur Financier

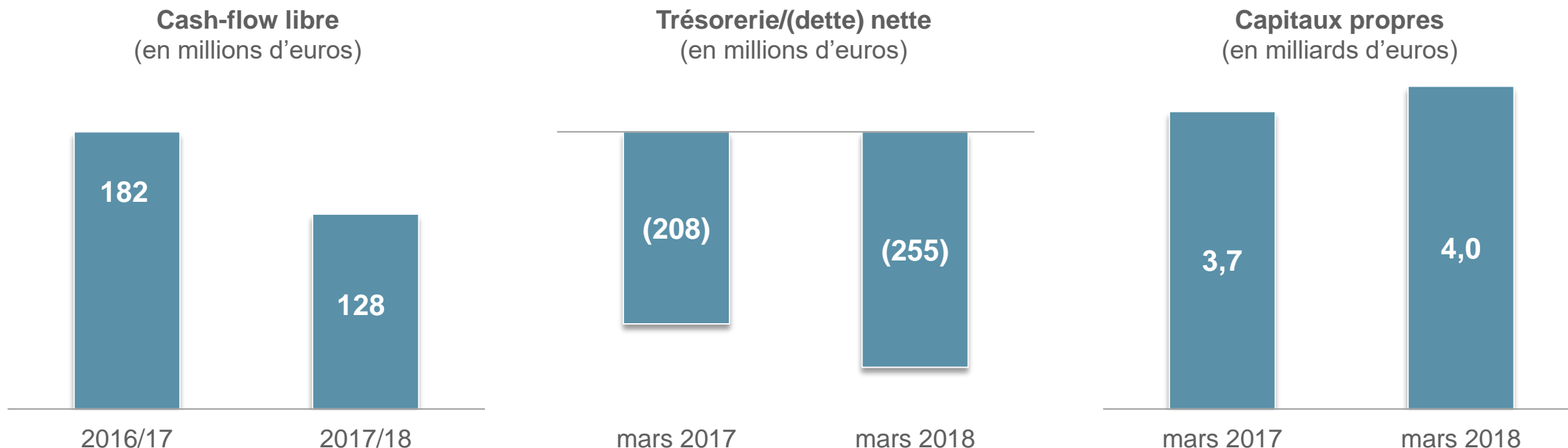


# Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	2016/17	2017/18	% variation publiée	% variation organique
<b>Chiffre d'affaires</b>	7 306	<b>7 951</b>	9 %	10 %
<b>Résultat d'exploitation ajusté</b>	421	<b>514</b>	22 %	
<i>Marge d'exploitation ajustée</i>	5,8 %	<b>6,5 %</b>		
Charges de restructuration	(6)	<b>(47)</b>		
Autres charges	(57)	<b>(86)</b>		
Résultat d'exploitation	358	<b>381</b>		
Résultat financier	(127)	<b>(91)</b>		
Impôts sur les bénéfices	(76)	<b>(73)</b>		
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	82	<b>216</b>		
Intérêts minoritaires des activités poursuivies	(14)	<b>(10)</b>		
Résultat net – activités non poursuivies*	66	<b>52</b>		
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>	289	<b>475</b>		

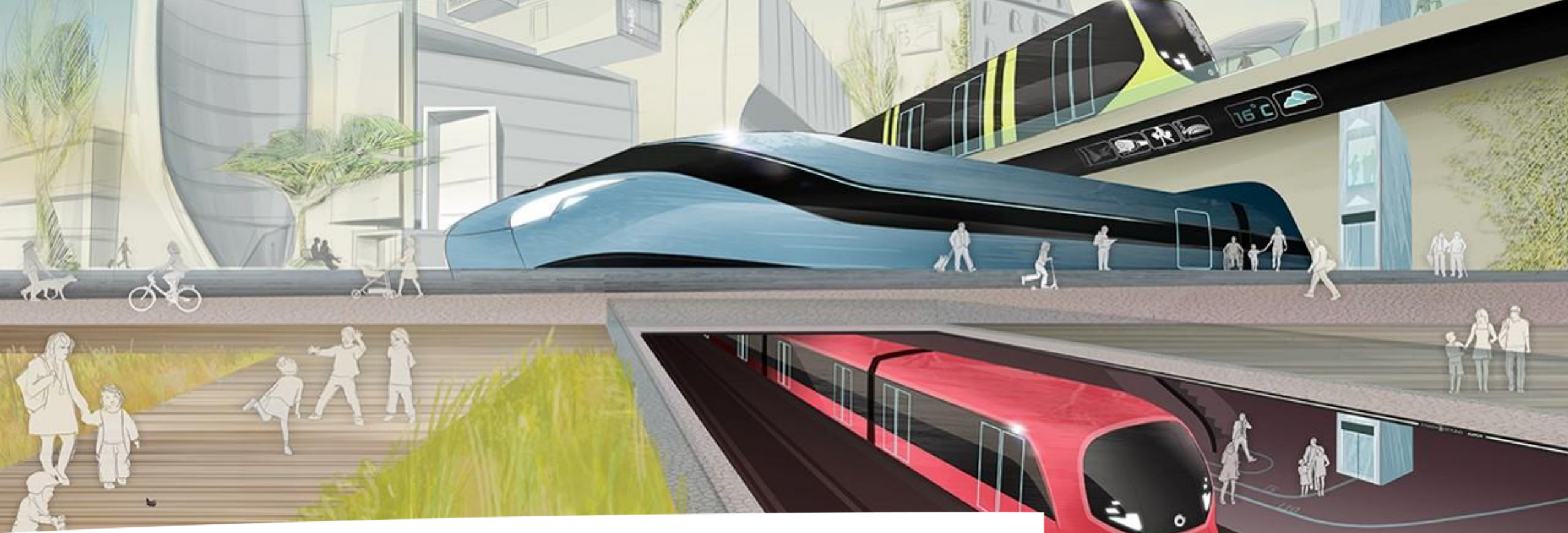
\*part du Groupe

# Un bilan solide



- Cash-flow libre positif de 128 millions d'euros
  - Impacts du programme Cash Focus
  - Investissements de transformation

- Une dette nette stable
- Des capitaux propres en hausse



Siemens Alstom

Henri POUPART-LAFARGE – Président-Directeur Général



# Siemens Alstom : vision pour la future entreprise

Créer un **champion mondial** de l'industrie ferroviaire...

- **Croissance**
- **Efficacité**
- **Innovation**

... et participer à la **transformation du marché de la mobilité** au sens large

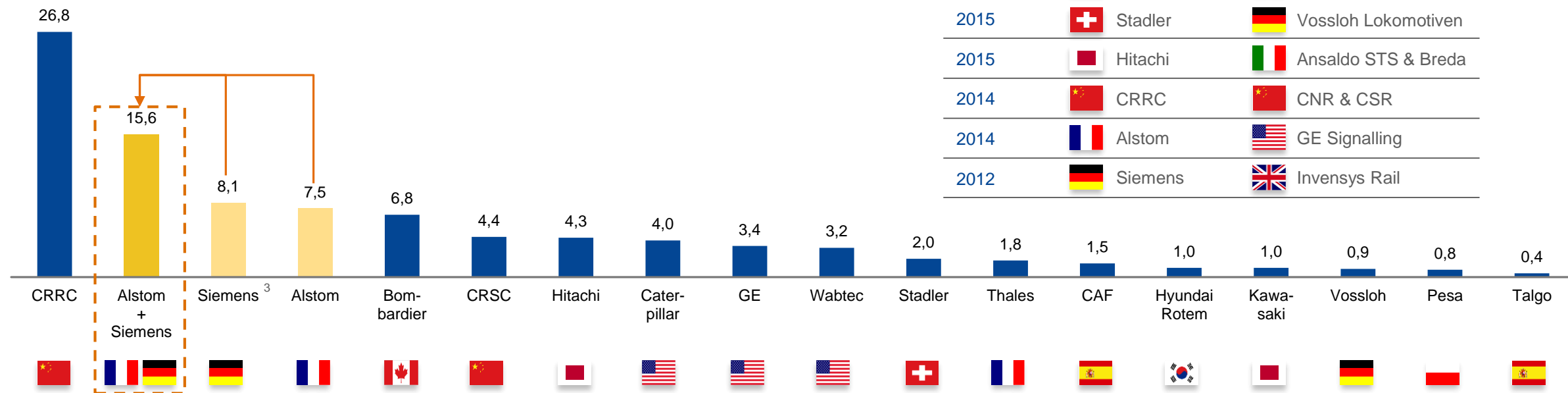
- **Capacité à innover**
- **Tirer parti des attributs du rail** vers les autres formes de mobilité (électrification, véhicules autonomes, mobilité partagée)
- **Atteindre une taille critique** pour nos **initiatives naissantes**

# Création d'un leader global de la Mobilité (1/2)

## Un leader global des activités de Matériel Roulant, Signalisation, Services et Systèmes

### Chiffre d'affaires des activités ferroviaires (en Mds €)

Dernière année fiscale disponible<sup>1</sup>



### Consolidation de l'industrie depuis ces dernières années

Année <sup>2</sup>	Acquéreur	Cible
2018	USA Wabtec	USA GE Transportation
2016	USA Wabtec	FRA Faiveley
2015	SUI Stadler	GER Vossloh Lokomotiven
2015	JPN Hitachi	ITA Ansaldo STS & Breda
2014	CHN CRRC	CHN CNR & CSR
2014	FRA Alstom	USA GE Signalling
2012	GER Siemens	GBR Invensys Rail

Note : 1 À fin septembre 2017 pour Alstom et Siemens – Source: Document E

Note : 2 Date d'annonce

Note : 3 Incluant le chiffre d'affaires lié à la traction ferroviaire

ALSTOM – 17/07/2018 – P 37

## Création d'un leader global de la Mobilité (2/2)

Cette combinaison avec Siemens est la meilleure option pour Alstom

Siemens dispose d'une empreinte industrielle complémentaire et d'un positionnement solide dans les automatismes ferroviaires

Alstom dispose d'un dynamisme commercial et d'une solide situation financière permettant de saisir cette opportunité

Tirer parti des atouts du groupe Siemens en tant qu'actionnaire principal

Un fort potentiel de création de valeur pour les actionnaires

Un profil financier solide

# Chiffres clés de la future société combinée

**62 300** employés

---

Plus de **65** sites principaux

---

Carnet de commandes : **59 Mds €**

---

Chiffre d'affaires : **16 Mds €**

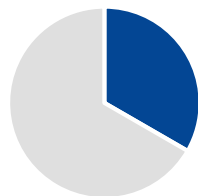


Le numéro 2 mondial de l'industrie ferroviaire

# Un fort potentiel de création de valeur pour les actionnaires

Des synergies de 470 millions d'euros<sup>1</sup>, 4 années après la finalisation

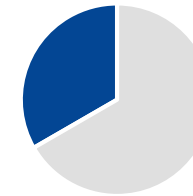
Achats



Frais généraux et administratifs



R&D et autres



Deux distributions exceptionnelles, jusqu'à 8 euros par action, aux actionnaires existants d'Alstom

Prime de contrôle (Distribution A)

**4 euros par action, après la finalisation de la transaction**

Distribution exceptionnelle (Distribution B)

**Jusqu'à 4 euros par action, après la finalisation de la transaction et en lien avec l'exercice des options de vente dans les co-entreprises Energies avec GE**



# Une gouvernance équilibrée

- Combinaison des activités mobilité de Siemens (incluant sa traction ferroviaire) avec Alstom pour **la création d'une nouvelle entreprise Siemens Alstom** :
  - **Cotée en France** sur Euronext Paris
  - Siège social du groupe **en région parisienne**
  - **Dirigée par l'actuel CEO d'Alstom** avec un contrôle de Siemens sur les activités combinées

**SIEMENS** **ALSTOM**

# Le futur Conseil d'administration de Siemens Alstom<sup>1</sup>

## 11 administrateurs aux compétences complémentaires



**Roland BUSCH<sup>2</sup>**  
CTO et membre du Directoire de Siemens AG, **Président**



**Yann DELABRIERE<sup>3</sup>**  
actuellement administrateur indépendant référent d'Alstom, **Vice-Président indépendant**



**Clotilde DELBOS<sup>3</sup>**  
Vice Présidente Executive et Directrice financière de Renault, **administrateur indépendant**



**Sigmar H. GABRIEL<sup>2</sup>**  
ancien Ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne, **administrateur indépendant**



**Sylvie KANDE de BEAUPUY<sup>3</sup>**  
Responsable Éthique et conformité au sein du groupe Airbus et actuellement administratrice indépendante d'Alstom, **administrateur indépendant**



**Janina KUGEL<sup>2</sup>**  
Directrice des Ressources Humaines et membre du Directoire de Siemens AG



**Henri POUPART-LAFARGE<sup>3</sup>**  
actuellement Président Directeur Général d'Alstom, **administrateur et Directeur Général**



**Baudouin PROT<sup>3</sup>**  
Senior Advisor au Boston Consulting Group, **administrateur indépendant**



**Christina M. STERCKEN<sup>2</sup>**  
Membre des conseils de Ascom Holding AG, Landis & Gyr Group AG, et Ansell Ltd., **administrateur indépendant**



**Ralf P. THOMAS<sup>2</sup>**  
Directeur Financier et membre du Directoire de Siemens AG



**Mariel von SCHUMANN<sup>2</sup>**  
Directrice de Cabinet de Siemens AG et Directrice Gouvernance et Marchés

(2) désigné par Siemens  
(3) Directeur Général + proposé par Alstom

Dissociation des fonctions de Président et Directeur Général  
6 indépendants (55 %) et 5 femmes (45 %)

**Note: 1** Sous condition suspensive du vote de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2018 des résolutions concernées et de l'autorisation des autorités chargées de la concurrence  
ALSTOM – 17/07/2018 – P 42

© ALSTOM SA, 2018. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre indicatif. Aucune assurance ni garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité, ni à leur application à un projet en particulier. Cela dépendra des circonstances techniques et commerciales. Les présentes informations sont fournies à titre d'information uniquement et sont susceptibles d'être modifiées sans avis préalable. Toute reproduction, utilisation ou divulgation à des tiers sans autorisation écrite expresse est strictement interdite.

# Futur Conseil d'administration de Siemens Alstom<sup>1</sup>

## Résolutions 34 à 44

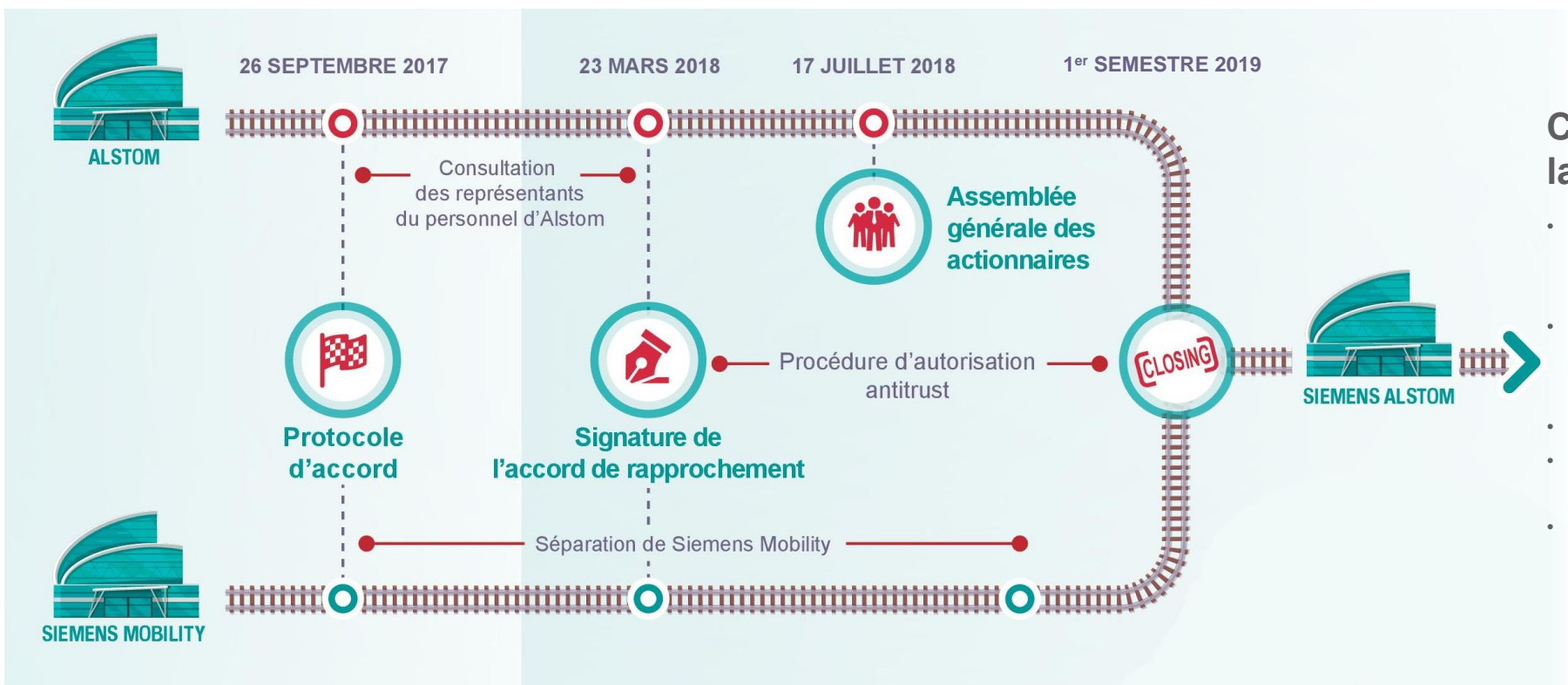
### Mandats

- **Nomination de M. Henri POUPART-LAFARGE** (Administrateur et Directeur Général)
- **Nomination de M. Roland BUSCH** (Président du Conseil d'administration)
- **Nomination de Mme Sylvie KANDE DE BEAUPUY** (indépendante)
- **Nomination de M. Sigmar H. GABRIEL** (indépendant)
- **Nomination de Mme Janina KUGEL**
- **Nomination de Mme Christina M. STERCKEN** (indépendante)
- **Nomination de M. Ralf P. THOMAS**
- **Nomination de Mme Mariel von SCHUMANN**
- **Renouvellement anticipé du mandat de M. Yann DELABRIERE** (indépendant, Vice-Président du Conseil d'administration)
- **Renouvellement anticipé du mandat de Mme Clotilde DELBOS** (indépendante)
- **Renouvellement anticipé du mandat de M. Baudouin PROT** (indépendant)

**Note: 1** Sous condition suspensive du vote de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2018 des résolutions concernées et de l'autorisation des autorités chargées de la concurrence

ALSTOM – 17/07/2018 – P 43

# Calendrier indicatif



## Conditions requises pour la réalisation de l'opération :

- 28 mai : autorisation au titre des investissements étrangers de la part du ministère français de l'Économie et des Finances
- 29 mai : confirmation de l'AMF qu'aucune offre publique d'achat ne devra être lancée par Siemens après la réalisation de l'apport
- Approbation des actionnaires d'Alstom
- Séparation des activités mobilité et des autres activités associées par Siemens<sup>1</sup>
- Autorisations des autorités chargées de la concurrence et des autres régulateurs (13 juillet : la Commission Européenne a annoncé le passage de la Phase I à la Phase II)

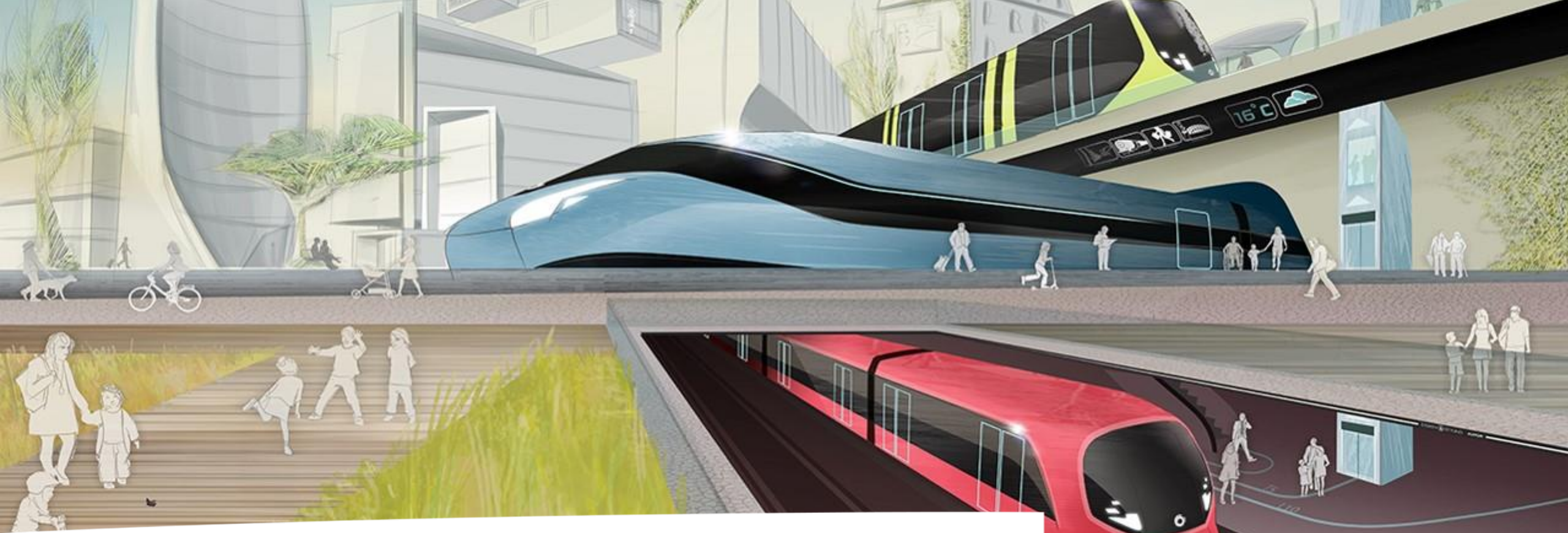
Des étapes clés déjà franchies

Note 1: Comme décrit dans l'Accord de Rapprochement

ALSTOM – 17/07/2018 – P 44

© ALSTOM SA, 2018. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document sont fournies uniquement à titre indicatif. Aucune assurance ni garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité, ni à leur application à un projet en particulier. Cela dépendra des circonstances techniques et commerciales. Les présentes informations sont fournies à titre d'information uniquement et sont susceptibles d'être modifiées sans avis préalable. Toute reproduction, utilisation ou divulgation à des tiers sans autorisation écrite expresse est strictement interdite.

**ALSTOM**



## Nominations et Rémunération

**Yann DELABRIERE** – Administrateur référent indépendant  
Président du Comité de nominations et de rémunération

# Comité de nominations et de rémunération

## Attributions

Le Comité émet des recommandations, propositions et avis en matière de :

### ■ Gouvernance :

- Composition du Conseil et de ses comités, recherche de nouveaux administrateurs
- Toutes questions de gouvernement d'entreprise, en particulier l'analyse du fonctionnement du Conseil et de ses Comités
- Plans de succession

### ■ Rémunération :

- Éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif
- Rémunération des administrateurs
- Politique générale en matière de plans d'actionnariat du personnel

Président : Yann DELABRIERE

# Comité de nominations et de rémunération

## Activité en 2017/18

### ■ Activité récurrente

- Evaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités et revue des éléments de gouvernance
- Revue des éléments de rémunération du PDG et des membres du Comité Exécutif
- Plan d'intéressement à long terme « PSP 2018 » (actions gratuites sous conditions de performance)
- Préparation d'une augmentation de capital réservée aux salariés, décalée en raison du contexte stratégique du Groupe

### ■ Activité en lien avec la transaction Siemens

- Identification de candidats aux fonctions d'administrateurs et entretiens de sélection
- Préparation des conditions de rémunération post-transaction pour le Directeur Général et le Président du Conseil

## Activité du Comité en 2017/18

**5 réunions - Participation 96 %**

**3 administrateurs indépendants sur 5 (60 %)**

# Comité de nominations et de rémunération

Activité en 2017/18

- Plan « We are Alstom 2016 »
- Distribution gratuite de 30 actions à chaque bénéficiaire annoncée en septembre 2016
- Livraison prévue en septembre 2018 auprès de **plus de 27 000 employés dans le monde**



**WE ARE  
ALSTOM 2016  
PLAN**  
FREE SHARES DELIVERY  
OR CASH BONUS

Une reconnaissance importante des salariés par l'entreprise, fortement soutenue par le management



# Politique de rémunération (jusqu'à la réalisation de la transaction) des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 11 (1/2)

## Pendant le mandat

Éléments	Description
Rémunération fixe annuelle	Fixée pour plusieurs exercices Tenant compte des facteurs externes (pratiques de groupes comparables) et internes (responsabilité, expérience...)
Rémunération variable	Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 % <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs de performance globale (quantitatifs) pour une cible à 60 %</li><li>• Objectifs individuels (qualitatifs et quantitatifs) pour une cible à 40 %</li></ul> Paiement soumis au vote des actionnaires à compter de l'exercice 2017/18
Rémunération en actions de performance	Attribution annuelle, conforme au Code Afep-Medef et aux résolutions votées par l'Assemblée Générale Allocation des actions à l'issue d'une période de trois ans sous conditions de performance mesurée à l'échéance du troisième exercice fiscal Obligation de conservation de 50 % des attributions jusqu'à la fin du mandat dans la limite de 3 années de rémunération fixe
Avantages sociaux	Voiture de fonction, assurance santé et prévoyance
Rémunération exceptionnelle ou pluri-annuelle	Aucun élément

Les détails des éléments liés à la rémunération sont présentés dans le Document de Référence 2017/18 (p 179 et suivantes).

# Politique de rémunération (jusqu'à la réalisation de la transaction) des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 11 (2/2)

## Après le mandat

Éléments	Description
Non concurrence	Pas de clause
Indemnité de départ	Selon la procédure des conventions réglementées Convention réglementée approuvée lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2016
Retraite	Deux plans à cotisations définies (Article 83 et Article 82 du CGI) Un plan à prestations définies (Article 39, figé au 31/12/2016)
Actions de performance	Pas de possibilité de conservation des deux derniers plans encore sous conditions de performance

Les détails des éléments liés à la rémunération sont présentés dans le Document de Référence 2017/18 (p 179 et suivantes).

# Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (1/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Rémunération fixe annuelle	€ 750 000	Conformément à la décision du Conseil le 28 janvier 2016, pas d'évolution
Rémunération variable	€ 1 072 500	<p>Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 %</p> <p>Évaluation sur l'exercice fiscal 2017/18 – 143 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs de performance globale évalués à 102,8 % pour une cible à 60 %</li> <li>• Objectifs individuels évalués à 40,2 % pour une cible à 40 %</li> </ul> <p>Versement soumis à votre approbation formelle</p>
Avantages en nature	€ 4 435	Véhicule de fonction

Les détails des éléments liés à la rémunération sont présentés dans le Document de Référence 2017/18 (p 179 et suivantes).

# Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (2/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Actions de performance	45 000 actions	<p>Livraison soumise à conditions de performance sur une période de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 condition interne (Marge sur résultat d'exploitation ajusté)</li><li>• 1 condition externe (Total Shareholder Return)</li></ul> <p>Livraison après l'exercice 2020/21 – valeur IFRS 1 043 k€</p>
Indemnité de départ	Pas de versement	<p>Conforme à la politique de rémunération</p> <p>Pas de modification depuis 2015/16 (convention réglementée)</p>

Les détails des éléments liés à la rémunération sont présentés dans le Document de Référence 2017/18 (p 179 et suivantes).

# Rémunération de Henri POUPART-LAFARGE au titre de l'exercice 2017/18 soumise à l'avis consultatif des actionnaires (3/3) – Résolution 12

Éléments	Montants	Description
Retraite supplémentaire	<p>Article 83 € 23 927</p> <p>Article 82 € 71 774 € 221 292 (provisionnés)</p> <p>Article 39 Aucun versement</p>	<p>Retraite à cotisations définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Article 83 : pas de sortie avant l'âge de la retraite</li> <li>Article 82 : pas de sortie avant la fin du mandat</li> <li>Montant de la rente annuelle acquise depuis la nomination en tant que PDG ~€ 5 000, à l'âge de la retraite</li> </ul> <p>Retraite à prestations définies (Article 39) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan gelé le 31/12/2016</li> <li>Retraite figée à € 176 000 / an (en € constants)</li> <li>Montants des engagements cumulés : € 5 641 000 dont € 1 091 806 de taxes</li> </ul>

Les détails des éléments liés à la rémunération sont présentés dans le Document de Référence 2017/18 (p 179 et suivantes).

# Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Directeur Général soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 46 (1/2)

## Pendant le mandat

Éléments	Description
Rémunération fixe annuelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Figée pour plusieurs années</li><li>• Fonction d'éléments de marché externes et de facteurs internes</li><li>• Établie à € 900 000 pour M. Henri Poupart-Lafarge après la réalisation de la transaction</li></ul>
Rémunération variable	<p>Cible à 100 % de la rémunération fixe, variation possible de 0 % à 170 %</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs de performance globale (quantitatifs) pour une cible à 60 %</li><li>• Objectifs individuels (qualitatifs et quantitatifs) pour une cible à 40 %</li></ul> <p>Paiement soumis au vote des actionnaires</p>
Rémunération en actions de performance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attribution annuelle conforme au Code Afep-Medef et aux résolutions votées par l'Assemblée Générale</li><li>• Allocation des actions à l'issue d'une période de trois ans sous conditions de performance mesurée sur le troisième exercice fiscal</li><li>• Obligation de conservation de 50 % des attributions jusqu'à la fin du mandat dans la limite de 3 années de rémunération fixe</li></ul>
Avantages sociaux	Véhicule de fonction, couverture Santé et Prévoyance, Assurance chômage privée
Rémunération exceptionnelle	Aucune rémunération exceptionnelle ou pluri-annuelle

Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E

# Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Directeur Général soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 46 (2/2)

## Après le mandat

Éléments	Description
Non concurrence	Période de non-concurrence de 2 années, compensée par 2 années de rémunération (moyenne de la rémunération fixe et variable réelle des trois derniers exercices) Couvrant l'ensemble des activités de transport collectif terrestre à travers le monde Conforme aux nouvelles recommandations du Code Afep-Medef publié en juin 2018
Indemnité de départ	Pas d'indemnité de départ
Retraite	Deux plans de retraite à contribution définie (Article 83 et Article 82 du Code Général des Impôts)  Situation de M. Henri Poupart-Lafarge Liquidation des droits acquis au titre du plan Article 39, gelé le 31 décembre 2016, compensé par le versement d'une soulte sur 3 années, sous condition de présence et après application d'une décote de 20 %
Actions de performance	À la libre décision du Conseil, dans le cadre de règles spécifiques (pas de livraison anticipée, règle du prorata temporis...)

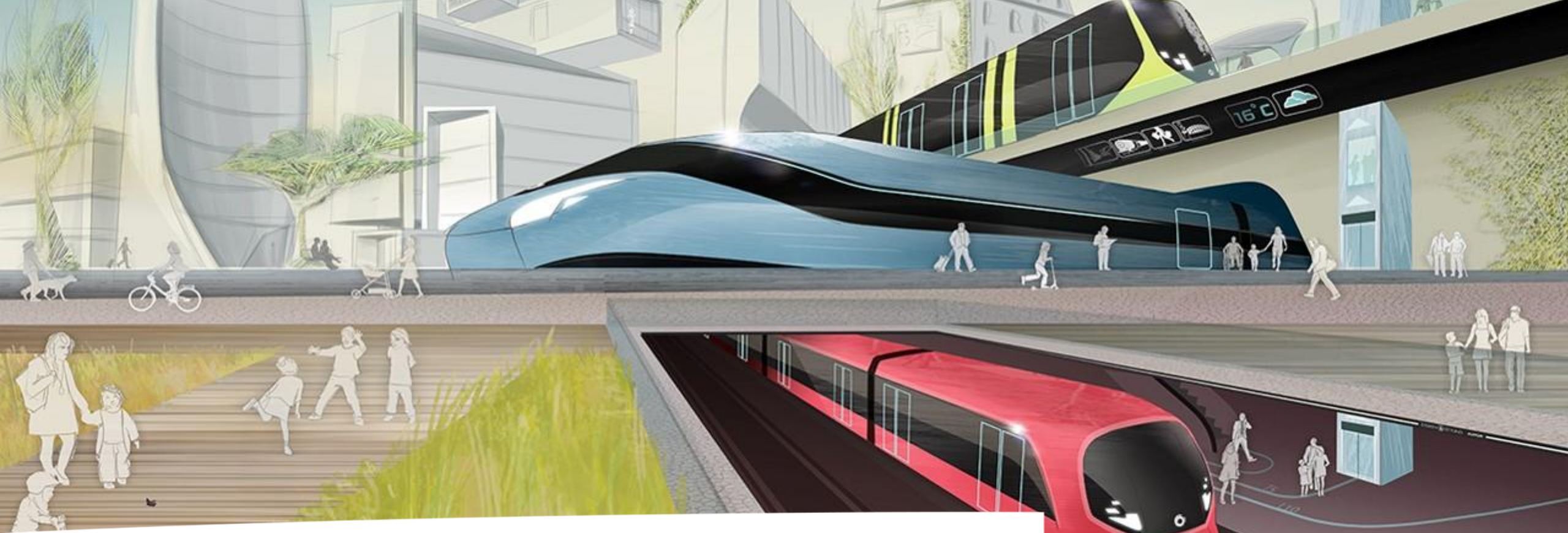
Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E

# Politique de rémunération (après la réalisation de la transaction) du Président du Conseil soumise à l'approbation des actionnaires (Loi Sapin II) – Résolution 47

Éléments	Description
Rémunération	Rémunération fixe établie à € 300 000 par an  Le Dr. Roland Busch, qui agira dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées au sein du Groupe Siemens, ne percevra pas de rémunération de la part de la société et aucun élément de rémunération ne sera refacturé à la société
Jetons de présence	Aucun jeton de présence, ni rémunération variable

Les éléments détaillés de cette politique de rémunération sont présentés dans le Document E





## Audit

**Géraldine PICAUD** – Présidente du Comité d'audit

Création en 1998

Présidente : Mme Géraldine PICAUD depuis 2016

## ■ Attributions et fonctionnement :

- Assistance auprès du Conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables.
- Le Comité d'audit est en charge d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
- Participation aux réunions du Directeur Financier, du Directeur de l'audit interne, du Directeur Juridique, du Directeur du contrôle de gestion et des Commissaires aux comptes en fonction des sujets traités.

## Activité du Comité d'audit en 2017/18

- 5 réunions
- 93 % de participation
- Composition : 2 membres indépendants sur 3 (67 %)

# Comité d'audit

## Activité en 2017/18

- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2017 ainsi que les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2017
- Revue du document de référence 2016/17
- Examen de l'évolution de la trésorerie, des engagements hors bilan et des provisions
- Examen des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et des plans d'actions associés
- Revue des procédures de contrôle interne mises en œuvre et de l'évaluation du contrôle interne au travers des questionnaires annuels d'évaluation
- Examen de la cartographie des risques et des plans d'actions associés
- Revue de l'activité de l'audit interne et approbation du programme d'audit interne pour l'exercice suivant
- Examen de l'exposition aux risques auxquels le Groupe est confronté (activités, exécution des contrats, principaux litiges)
- Examen du montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice 2017/18 et des missions réalisées dans le cadre des directives prédéfinies



## Éthique, conformité et développement durable

**Sylvie KANDE DE BEAUPUY** – Présidente du Comité pour l'éthique,  
la conformité et le développement durable

# Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable

Création en 2010

Présidente : Sylvie KANDE DE BEAUPUY depuis 2017

## Attributions

- Éthique et Conformité
  - Examen de la politique du Groupe et du code d'éthique
  - Revue de l'organisation et des procédures ; avis sur les plans d'actions
  - Examen des risques identifiés ; information sur les manquements éventuels et actions correctrices
- Développement durable
  - Examen de la politique du Groupe (environnement, ressources humaines, parties prenantes) ; évaluation des outils de suivi
  - Cartographie des risques, plans d'actions

## Activité du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable en 2017/18

- 3 réunions
- 100 % de présence
- Composition : 2 membres indépendants sur 3 (67 %)

# Éthique et conformité et Développement Durable au sein d'Alstom

Activité en 2017/18

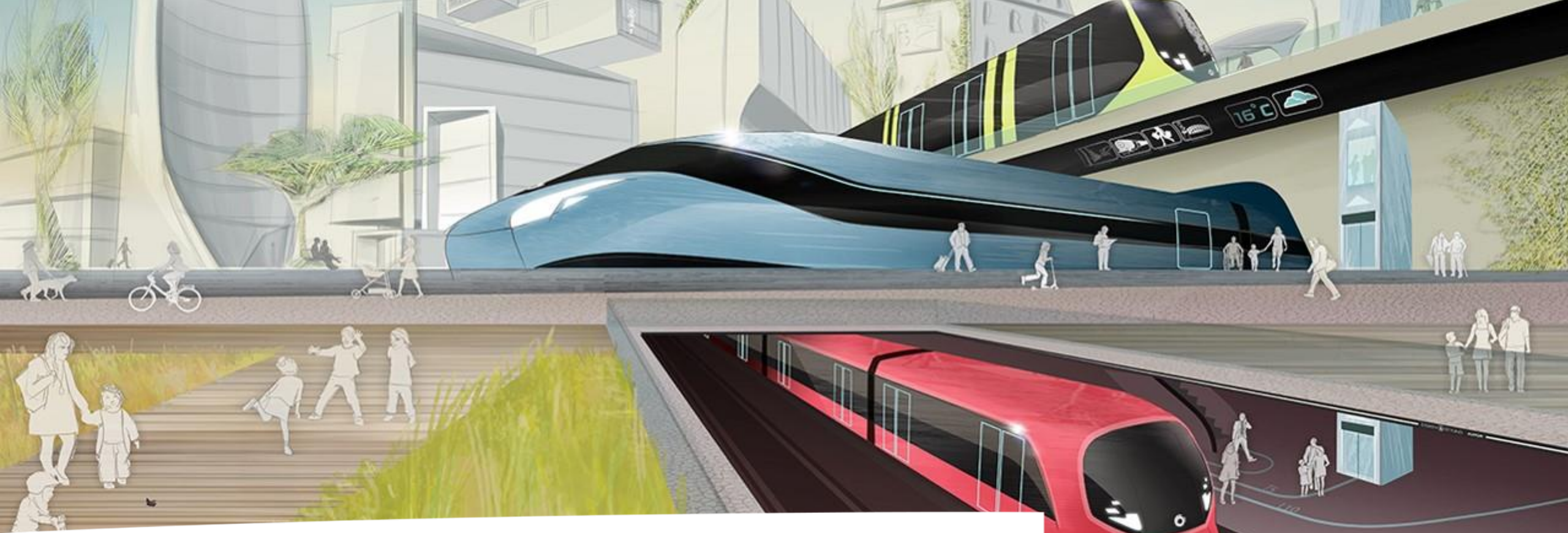
Le Comité a revu l'activité de l'équipe de direction et a suivi la mise en œuvre de la stratégie du Groupe dans les domaines de la conformité et du développement durable

## ■ Éthique et conformité

- Certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption
- Fin de la période d'obligation d'auto déclaration dans le cadre de l'accord (« Plea Agreement ») du 22 décembre 2014 avec le Département américain de la justice
- Augmentation du nombre des ambassadeurs « E&C » à plus de 290 membres, preuve du fort soutien au sein du Groupe
- Renforcement de la cartographie de risques en matière d'éthique

## ■ Développement Durable

- Forte progression dans l'Indice de Développement Durable du Dow Jones
- Bons résultats en matière de sécurité au travail malgré, néanmoins, un accident mortel
- Nombre record de projets soumis à la Fondation Alstom
- Développement du plan de vigilance conformément à la loi sur le devoir de vigilance
- Renforcement des actions en matière de diversité et d'inclusion



## Rapports des Commissaires aux comptes

Edouard DEMARCQ – PricewaterhouseCoopers Audit

# Assemblée Générale Mixte - Rapports des Commissaires aux comptes

## ■ À titre ordinaire

	Résolution	Document de Référence
• Rapport sur les comptes annuels	1	p. 125
• Rapport sur les comptes consolidés	2	p. 105
• Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	4 et 5	p. 203
• Rapport (de l'un des Commissaires au comptes) sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées (figurant dans le rapport de gestion)	N/A	p. 273
• Rapport sur les prévisions de marge d'exploitation ajustée	N/A	p. 34
	Résolution	Avis de convocation
• Rapport spécial complémentaire sur les conventions et engagements réglementés	45	p. 37



# Assemblée Générale Mixte - Rapports des Commissaires aux comptes

## ■ À titre extraordinaire

	Résolution	Avis de convocation
• Rapport sur l'émission de bons de souscriptions d'actions en vue de rémunérer des apports soumis au régime des scissions	14	p. 40
• Rapport sur l'émission d'actions ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	20 à 27	p. 41
• Rapport sur la réduction du capital	28	p. 43
• Rapport sur l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	29	p. 44
• Rapport sur l'augmentation du capital réservée à une catégorie de bénéficiaires déterminée	30	p. 45
• Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	31	p. 46



FINEXSI

**ALSTOM**

## Assemblée Générale Mixte des actionnaires

*Présentation synthétique des  
conclusions du Commissaire à la  
scission*

17 juillet 2018

## Sommaire

<b>Partie 1</b>	
<b>Mission du Commissaire à la scission</b>	3
<b>Partie 2</b>	
<b>Rappel des principales spécificités de l'opération</b>	5
<b>Partie 3</b>	
<b>Opinion du Commissaire à la scission</b>	10
<b>Partie 4</b>	
<b>Ré-apport des titres à Alstom Holdings</b>	12



- **Partie 1 Mission du Commissaire à la scission**
- **Partie 2 Rappel des principales spécificités de l'opération**
- **Partie 3 Opinion du Commissaire à la scission**
- **Partie 4 Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

## Mission du Commissaire à la scission

- FINEXSI (en la personne de M. Olivier Péronnet) a été désigné Commissaire à la scission par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 16 novembre 2017 concernant les opérations d'apports de l'activité Mobilité de SIEMENS au profit d'ALSTOM SA (apports de titres soumis au régime juridique des scissions).  
Elles s'inscrivent dans le cadre du rapprochement d'ALSTOM SA et de l'activité Mobilité du groupe SIEMENS (ci-après, « la Transaction »).
- La mission du Commissaire à la scission est définie par les articles L225-147 (valeur des apports) et L236-10 (rémunération des apports) du Code de commerce. Elle consiste à :
  - s'assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée ;
  - vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux entités participant à l'opération ;
  - vérifier que la rémunération des apports est équitable.
- Nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.
- Nos rapports sont prévus par les dispositions du Code de commerce sur la mission du commissaire à la scission et sont à destination des personnes visées par la loi française. Ils répondent aux exigences de cette réglementation mais pas à celles des réglementations allemande ou luxembourgeoise.
- Compte tenu de la structure de l'Opération prévoyant deux apports concomitants (l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois – cf. slide 6), nos travaux et nos conclusions font l'objet pour chacun de ces deux apports: d'un rapport sur la valeur de l'apport et d'un rapport sur la rémunération de l'apport, (soit 4 rapports).
  - Nos rapports sur l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois, datés du 30 mai 2018, sont présentés en Annexe 6.1 (page 140) du « Document d'information » enregistré auprès de l'AMF le 6 juin 2018
- Notre mission prend fin avec le dépôt de nos rapports, il ne nous appartient pas de mettre à jour nos rapports pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à leur date de signature. Si personne n'y voit d'objection, je propose d'en présenter une synthèse ci-après.



· Partie 1 **Mission du Commissaire à la scission**

· Partie 2 **Rappel des principales spécificités de l'opération**

· Partie 3 **Opinion du Commissaire à la scission**

· Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

## Rappel des principales spécificités de l'opération (1/4)

### Structure de l'opération

- La Transaction sera réalisée conformément au contrat intitulé Accord de Rapprochement (*Business Combination Agreement* ou BCA) signé le 23 mars 2018, par le biais de deux apports de titres de trois sociétés du groupe SIEMENS, détenant indirectement et conjointement l'activité Mobilité de SIEMENS, et effectués par deux filiales de la Société SIEMENS au bénéfice de la Société ALSTOM :
  - l'apport des titres de la société SIEMENS MOBILITY SAS par SIEMENS FRANCE HOLDING SAS (l'Apport Français) ;
  - l'apport des titres des sociétés SIEMENS MOBILITY GMBH et SIEMENS MOBILITY HOLDING BV, par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL (l'Apport Luxembourgeois).
  
- Ces deux apports de titres sont placés sous le régime juridique des scissions. Ils sont indissociables et leur réalisation sera concomitante.
  
- En rémunération de ces apports Alstom émettra :
  - 227.314.658 actions nouvelles, dont (i) 8.505.619 actions qui seront souscrites par SIEMENS FRANCE HOLDING SAS en rémunération de l'Apport Français et (ii) 218.809.039 qui seront souscrites par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL en rémunération de l'Apport Luxembourgeois; et
  - 18.942.888 bons de souscription d'actions qui seront souscrits par SIEMENS MOBILITY HOLDING SARL en rémunération de l'Apport Luxembourgeois (étant précisé que les bons de souscription d'actions seront émis uniquement en rémunération de l'apport des titres de la société SIEMENS MOBILITY HOLDING BV).
  
- Il est précisé qu'il s'agit d'un « apport à l'envers », c'est-à-dire d'un apport à l'issue duquel l'entité apporteuse prend le contrôle de l'entité bénéficiaire des apports puisque les 2 apports, indissociables et réalisés concomitamment, conduiront SIEMENS à détenir plus de 50% du capital d'ALSTOM sur une base totalement diluée post-transaction.
  
- Cet apport aura un effet différé, sa date de réalisation intervenant à l'issue de la levée des conditions suspensives, dont notamment la réalisation du détournement de l'activité Mobilité de SIEMENS et l'obtention des autorisations réglementaires de la part des autorités de la concurrence.

A ce jour, la date de réalisation pourrait intervenir au plus tard au cours du S1 2019.



## Rappel des principales spécificités de l'opération (2/4)

### Détourage de l'activité Mobilité de Siemens

- L'activité Mobilité de SIEMENS, exercée dans plus de 60 pays, n'étant pas détenue par un sous-groupe distinct au sein du groupe SIEMENS, un processus de détourage est en cours de réalisation afin de séparer cette activité des autres activités du groupe SIEMENS.
- Ce détourage consiste en un transfert par SIEMENS de l'ensemble des actifs et passifs liés à son activité Mobilité à des entités détenues directement ou indirectement par les sociétés :
  - SIEMENS MOBILITY SAS, pour ce qui concerne l'activité Mobilité exploitée en France ;
  - SIEMENS MOBILITY GMBH, pour ce qui concerne l'activité Mobilité principalement exercée (ou rattachée) en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Russie et en Turquie ;
  - SIEMENS MOBILITY HOLDING BV, pour tous les autres pays.
- Le calendrier de réalisation d'avancement des opérations pour les 7 principaux pays (Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suisse, France), représentant environ 80% du chiffre d'affaires de l'activité apportée, est présenté au point 2.2 de nos rapports sur la valeur des apports.

**A ce jour, concernant les 7 principaux pays, le détourage a été réalisé pour tous les pays sauf l'Allemagne, dont la réalisation est attendue le 01/08/2018**

- Il convient de rappeler concernant ce détourage que :
  - la réalisation effective de ce détourage constitue une condition suspensive à la réalisation de la Transaction ;
  - dans l'hypothèse où le transfert de certains actifs ou titres n'aurait pas été possible à la date de réalisation du détourage, il est prévu un mécanisme d'apport de trésorerie pour un montant égal au prix global d'acquisition différée desdits actifs ou titres.





## Rappel des principales spécificités de l'opération (3/4)

### Evaluation des apports

#### Apport Luxembourgeois

- En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-01, les titres apportés sont inscrits dans le projet de traité d'apport partiel d'actif pour leur valeur comptable, estimée à 4.496.498.358 €.
- Compte tenu des opérations de réorganisations préalables, cette valeur correspond à la valeur réelle de l'activité Mobilité dans les pays concernés, à l'exception de celle exercée en Allemagne, laquelle correspond à la valeur comptable historique selon les normes comptables allemandes.

#### Apport Français

- La valeur comptable de l'Apport Français étant inférieure au montant de l'augmentation de capital rémunérant cet apport, la valeur retenue, soit 231.141.816 €, correspond à la valeur réelle des titres apportés, conformément à la dérogation prévue par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables.



## Rappel des principales spécificités de l'opération (4/4)

### Rémunération des apports

- Les Apports Français et Luxembourgeois seront rémunérés par :
  - l'émission de 227.314.658 actions nouvelles émises par ALSTOM SA d'une valeur nominale de 7 €, soit une augmentation de capital de 1.591.202.606 € représentant pas moins de 50% du capital d'ALSTOM SA post Transaction sur une base totalement diluée et ;
  - par l'émission de 18.942.888 BSA donnant droit à la souscription supplémentaire de 2% du capital d'ALSTOM SA sur une base totalement diluée. Ces BSA sont exerçables pendant 2 ans à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation de la Transaction)

A l'issue de la Transaction, la répartition cible du capital d'ALSTOM SA sera de 49,33% pour les actionnaires historiques d'ALSTOM et 50,67% pour SIEMENS (*avant exercice de tout instrument dilutif détenu par les actionnaires d'ALSTOM SA, et avant exercice des BSA par SIEMENS*).

### Mécanisme d'ajustement

- La Date de Réalisation de l'Opération n'étant pas connue à ce jour, les parties ont intégré à l'Accord de Rapprochement un mécanisme d'ajustement visant à garantir qu'à la Date de Réalisation, les valeurs relatives définitives des fonds propres d'ALSTOM et de l'activité Mobilité de SIEMENS seront conformes à la répartition du capital d'ALSTOM SA telle que retenue par les parties.



- Partie 1 **Mission du Commissaire à la scission**
- Partie 2 **Rappel des principales spécificités de l'opération**
- **Partie 3 **Opinion du Commissaire à la scission****
- Partie 4 **Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

## Opinion du Commissaire à la scission

### Synthèse des valeurs et des poids relatifs déterminés par les parties

M€	DCF		Comparables boursiers		Cours de bourse ALSTOM		Valeurs analystes		Poids relatifs retenus
	Min	Max	Min	Max	Min	Max	Min	Max	
ALSTOM	7 488	8 447	7 611	7 848	5 302	5 955	5 595	6 917	
<b>Poids relatif ALSTOM</b>	<b>49,91%</b>	<b>48,82%</b>	<b>48,14%</b>	<b>47,76%</b>	<b>48,00%</b>	<b>46,11%</b>	<b>46,28%</b>	<b>45,04%</b>	<b>49,33%</b>
Apport Français	202	233	218	266	163	191	209	261	
Apport Luxembourgeois	7 313	8 621	7 982	8 318	5 581	6 767	6 287	8 180	
<b>Apports SIEMENS</b>	<b>7 514</b>	<b>8 854</b>	<b>8 201</b>	<b>8 584</b>	<b>5 744</b>	<b>6 959</b>	<b>6 496</b>	<b>8 441</b>	
<b>Poids relatif SIEMENS</b>	<b>50,09%</b>	<b>51,18%</b>	<b>51,86%</b>	<b>52,24%</b>	<b>52,00%</b>	<b>53,89%</b>	<b>53,72%</b>	<b>54,96%</b>	<b>50,67%</b>

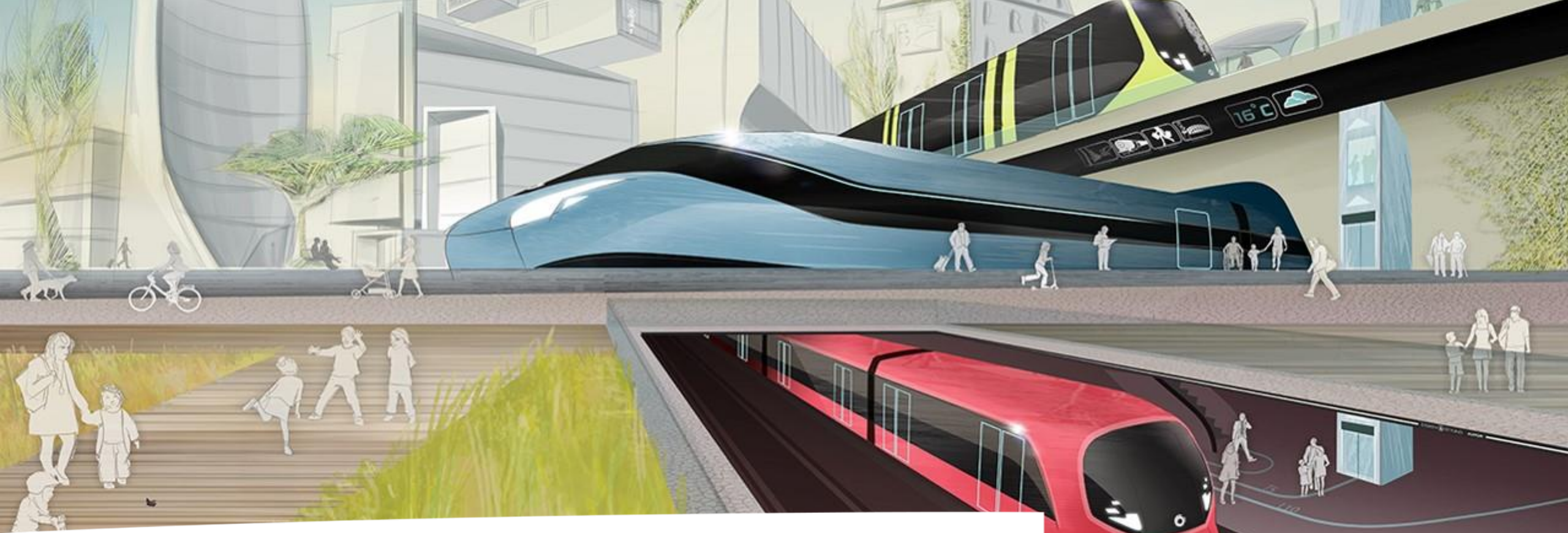
➤ **Sur la base de nos diligences, nous sommes d'avis :**

- ✓ **Que les valeurs d'apport retenues par les parties ne sont pas surévaluées – les valeurs déterminées par les parties, ainsi que celles extériorisées par notre approche multicritères sont supérieures à celles inscrites dans les projets de traités d'apport partiel d'actifs ;**
- ✓ **Que les rémunérations proposées en contrepartie des Apports Français et Luxembourgeois présentent un caractère équitable, étant rappelé que :**
  - ✓ **Les actionnaires d'ALSTOM bénéficieront d'une distribution exceptionnelle préalable de 4€ supportée économiquement par SIEMENS, qui s'analyse comme une prime de contrôle.**
  - ✓ **Pour SIEMENS, il s'agit d'une prise de contrôle compte tenu du niveau de détention post transaction.**
  - ✓ **Pour les deux groupes d'actionnaires, l'opération sera relative sur les bénéfices futurs, même si cette relation est limitée pour Siemens.**
  - ✓ **Cette relation suppose d'accéder aux synergies opérationnelles attendues du rapprochement soumis à l'autorisation des autorités de concurrence.**

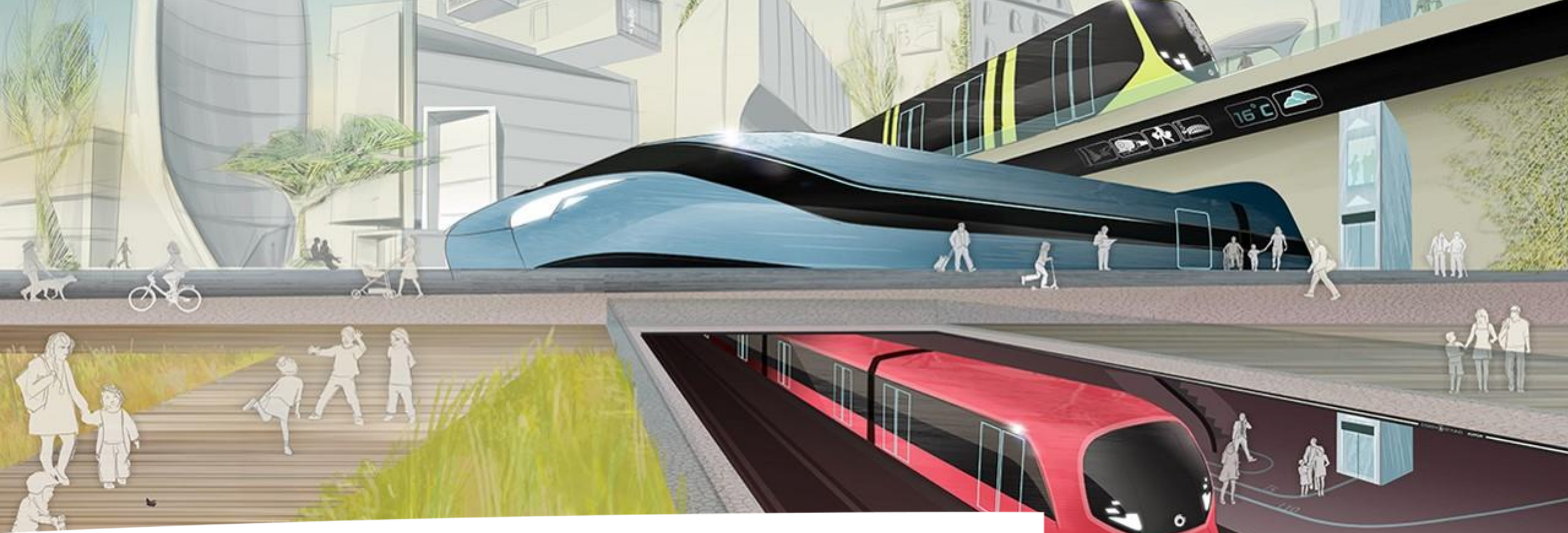
- Partie 1 **Mission du Commissaire à la scission**
- Partie 2 **Rappel des principales spécificités de l'opération**
- Partie 3 **Opinion du Commissaire à la scission**
- **Partie 4 Ré-apport des titres à Alstom Holdings**

## Ré-apport des titres à ALSTOM HOLDINGS SA

- Le ré-apport des titres reçus par ALSTOM SA dans le cadre de l'Apport Français et de l'Apport Luxembourgeois correspond à une opération de reclassement de titres interne au groupe ALSTOM, devant intervenir immédiatement après la réalisation des apports par SIEMENS.  
Ce ré-apport (ci-après « l'Apport Alstom ») a pour but de s'assurer que toutes les filiales du groupe seront détenues par ALSTOM HOLDINGS SA.
- M. Olivier Péronnet du cabinet FINEXSI a été désigné Commissaire à la scission par ordonnance du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 9 janvier 2018 concernant ce ré-apport au profit d'ALSTOM HOLDINGS SA (apport de titres soumis au régime juridique des scissions) pour:
  - s'assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée ;
  - vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux entités participant à l'opération ;
  - vérifier que la rémunération des apports est équitable.
- **La valeur d'apport de l'Apport Alstom correspond à celle retenue pour l'Apport Français et l'Apport Luxembourgeois. Elle n'appelle pas de commentaire de notre part.**
- **La rémunération de l'Apport Alstom a été déterminée sur la base des valeurs relatives des titres objet de l'Apport Alstom et d'ALSTOM HOLDINGS SA :**
  - **La valeur relative des titres objet de l'Apport Alstom a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour l'Apport Français et pour l'Apport Luxembourgeois ;**
  - **La valeur relative d'ALSTOM HOLDINGS SA a été déterminée par transparence avec celle d'ALSTOM SA, étant rappelé que le principal actif d'ALSTOM SA est sa détention de 100% d'ALSTOM HOLDINGS, puis retraitée des éléments propres à ALSTOM SA.**
- **Nous avons établi, en date du 30 mai 2018, deux rapports distincts (un rapport sur la valeur de l'apport et un rapport sur la rémunération de l'apport), concluant respectivement sur :**
  - ✓ **l'absence de surévaluation de l'apport ;**
  - ✓ **le caractère équitable de la rémunération.**



## Échange avec les actionnaires



## Vote des résolutions

Pierrick LE GOFF – Directeur Juridique



## Votre boîtier de vote est strictement personnel

Le nombre de voix, correspondant au nombre d'actions que vous détenez et/ou représentez, est affiché sur l'écran

POUR

ABSTENTION

CONTRE

TOUCHES À UTILISER

Les autres touches  
ne sont pas prises en compte



# Votez dans les temps...

Dès que la résolution s'inscrit sur l'écran, il est indiqué :

***Le vote est ouvert !***



Le temps de vote est matérialisé  
par un sablier électronique

**Pour être enregistré, votre vote doit intervenir  
avant la fin du compte à rebours**



À l'issue du compte à rebours, il est indiqué sur l'écran :

***Le scrutin est clos !***



**Traitement des votes en cours**

Les résultats s'affichent à l'écran après quelques instants



**En quittant l'Assemblée,  
MERCI de rendre votre boîtier de vote**

---

**Tout boîtier non restitué sera facturé**

**Pendant le vote,  
MERCI d'éteindre vos téléphones mobiles**



# 1<sup>re</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2018

## 2<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2018

## 3<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

- Proposition d'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 mars 2018 :  
€ 281 672 279,84
  - À la réserve générale : € 203 898 614,99 - Réserve générale ramenée à  
€ 3 930 504 836,56
  - Aux dividendes : € 77 773 664,85 (montant à ajuster en fonction du nombre de titres) -  
Soit € 0,35 par action de € 7 de nominal, mis en paiement à compter du 24 juillet 2018

## 4<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation d'une convention réglementée : lettre-accord de Bouygues SA relative au rapprochement stratégique entre ALSTOM et l'activité mobilité de Siemens



## 5<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation d'une convention réglementée : lettre d'engagement avec Rothschild & Cie en tant que conseil financier dans le cadre du rapprochement stratégique entre ALSTOM et l'activité mobilité de Siemens

## 6<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier BOUYGUES

# 7<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Bouygues SA

## 8<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Bi Yong CHUNGUNCO

## 9<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de M. Baudouin PROT en qualité d'administrateur

# 10<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de Mme Clotilde DELBOS en qualité d'administratrice

# 11<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018/19

# 12<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018



# 13<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Approbation de l'apport (soumis au régime de l'apport-scission) consenti par Siemens France Holding de la totalité des actions de Siemens Mobility SAS au profit d'ALSTOM et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport

# 14<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Approbation de l'apport (soumis au régime de l'apport-scission) consenti par Siemens Mobility Holding S.à r.l. de la totalité des actions de Siemens Mobility Holding B.V. et de Siemens Mobility GmbH au profit d'ALSTOM et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport

# 15<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

---

- Modification de l'article 2 des statuts : dénomination sociale

# 16<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Modification de l'article 19 des statuts : exercice social

# 17<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

---

- Modification de l'article 15 des statuts : suppression des droits de vote double

# 18<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

---

- Refonte des statuts avec effet à compter de la réalisation des apports et sous réserve de cette réalisation

# 19<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Approbation de l'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions consenti par votre Société au profit d'Alstom Holdings – sa filiale à 100 % – de la totalité des actions apportées à votre Société dans le cadre des résolutions 13 et 14 et délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration d'Alstom pour la mise en œuvre dudit apport

## 20<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)



## 21<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public et faculté de conférer un délai de priorité (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 22<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie de placement privé conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 23<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Possibilité d'émettre des actions et des titres donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 24<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation du montant de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de celle-ci, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription mise en œuvre en vertu des 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> résolutions (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 25<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription mise en œuvre en vertu des 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions dans la limite de 10% du capital social (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 26<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions et de titres donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

## 27<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital par émission d'actions en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

# 28<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

---

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider de la réduction du capital social par annulation d'actions



## 29<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise

## 30<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration : augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires

# 31<sup>e</sup> résolution - À titre extraordinaire

---

- Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription

## 32<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (utilisable exclusivement hors période d'offre publique)

# 33<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation des distributions exceptionnelles de réserves et/ou primes

# 34<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de M. Henri POUPART-LAFARGE en qualité d'administrateur

# 35<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement anticipé de M. Yann DELABRIERE en qualité d'administrateur

# 36<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement anticipé de M. Baudouin PROT en qualité d'administrateur



# 37<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Renouvellement anticipé de Mme Clotilde DELBOS en qualité d'administratrice

# 38<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de Mme Sylvie KANDE DE BEAUPUY en qualité d'administratrice

# 39<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de M. Roland BUSCH en qualité d'administrateur

# 40<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de M. Sigmar H. GABRIEL en qualité d'administrateur

# 41<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de Mme Janina KUGEL en qualité d'administratrice

# 42<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de Mme Christina M. STERCKEN en qualité d'administratrice

# 43<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de M. Ralf P. THOMAS en qualité d'administrateur

# 44<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Nomination de Mme Mariel von SCHUMANN en qualité d'administratrice



## 45<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à une clause de non-concurrence dont pourrait bénéficier M. Henri POUPART-LAFARGE dans certains cas de cessation de ses fonctions

## 46<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général pour la fin de l'exercice social durant lequel la réalisation des apports visés aux résolutions 13 et 14 interviendra et à compter de la date de réalisation de ces apports

## 47<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration pour la fin de l'exercice social durant lequel la réalisation des apports visés aux résolutions 13 et 14 interviendra et à compter de la date de réalisation de ces apports

# 48<sup>e</sup> résolution - À titre ordinaire

---

- Pouvoir pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités



[www.alstom.com](http://www.alstom.com)

**ALSTOM**  
*Designing fluidity*